

AVEC LE SOUTIEN ET LA COLLABORATION DE :



CONTEXTE

Le Réseau des Observatoires Locaux de Charleroi est le fruit d'une réflexion sur la nécessité d'approfondir la connaissance des réalités sociales et économiques de Charleroi. à cette fin, dès 2010, l'Observatoire local de cohésion sociale a initié la création d'un réseau de partage de connaissances entre partenaires locaux.

Ce dernier voulant pallier le manque de coordination et d'échanges entre les différents acteurs du territoire détenteurs de données et de connaissances. Le 8 novembre 2013, le Réseau s'est doté d'une structure formelle composée des quinze partenaires ayant répondu positivement à cette initiative. Aujourd'hui, une réflexion commune autour de diverses thématiques permet à ces acteurs de débattre/discuter autour de la table et d'implémenter des méthodes de mise en commun de données disponibles et/ou respectives, décloisonnant ainsi les visions individuelles et permettant une production collective à portée collective.

Cette approche commune et participative a très rapidement permis de tisser des liens et créer des synergies entre partenaires, notamment, et dans un premier temps, par le biais d'un nouvel outil de partage d'informations, à savoir, la mise en ligne d'une plateforme médiatisée sur le web accessible par chacun des signataires de la convention Réseau. Des rapports et des données statistiques sont régulièrement postés sur ce « forum des observatoires locaux de Charleroi ». Dans un second temps, il s'avéra nécessaire d'élargir à une assemblée externe plus large les connaissances colligées au sein du réseau. L'objectif final, inscrit d'ailleurs dans l'une des missions du Plan de Cohésion Sociale, a naturellement émergé suite à deux années riches en échanges et réunions régulières : l'élaboration d'un baromètre socio-économique et de la santé de Charleroi. La richesse de la variété et de la complémentarité des partenaires présents au sein du réseau était à mobiliser.

Les membres du réseau se voyant confrontés à l'impossibilité de créer tous ensemble un document global, des sous-groupes thématiques ont été constitués, réunissant, à chaque fois plusieurs partenaires. Aucun canevas n'a été imposé dans le développement de ces thématiques. L'objectif était de laisser libre court aux différents acteurs afin qu'ils apportent leurs propres connaissances et visions de leur secteur, d'intégrer aux données les initiatives et réflexions des acteurs du terrain. Pour réaliser cet objectif, nous avons à la fois mobilisé des données quantitatives, mais également des résultats de recherches qualitatives. Il en résulte que chaque chapitre ou thématique a donc été construit d'une manière unique.

Ce baromètre est une première étape d'un processus plus large que nous souhaitons pouvoir mettre à jour avec l'apport et le soutien d'autres institutions désireuses de nous rejoindre, de partager leurs informations et donc enrichir les connaissances sur la situation à Charleroi. Nous souhaitons que cet outil, à destination tant des décideurs que des acteurs et professionnels de terrain, puisse être un véritable levier pour les actions futures dans le développement de politiques sociales cohérentes et innovantes au bénéfice de chaque citoyen de Charleroi.

Pour l'instant, ces publications sont actualisées chaque année et sont disponibles sur le lien suivant : [http:// www.observatoires-locaux-de-charleroi.be](http://www.observatoires-locaux-de-charleroi.be)

AVANT-PROPOS	1
1 L'ECONOMIE SOCIALE : CHAMP D'ACTION	2
1.1 Définition.....	2
1.2 Les entreprises d'économie sociale	4
1.3 Entreprises et emploi en économie sociale	5
1.4 L'économie sociale en 2015 à Charleroi en quelques chiffres	7
2. L'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION A CHARLEROI	11
2.1 Définitions.....	11
2.2 L'économie sociale d'insertion carolo en quelques chiffres.....	16
3. SPECIFICITE DE L'ECONOMIE SOCIALE	18
3.1 Raison pratique et mutuellisme	18
3.2 Morale de la pratique et mutuellisme : Synergies et développement territorial.....	20
4. L'IMPACT DES ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE	27
4.1 Charleroi et le non-emploi	27
4.2 Impact social.....	27
4.2 Quid de la mesure de l'impact.....	31
CONCLUSION	32
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	I
L'économie sociale en quelques chiffres	I
Nomenclature NACE : Répartition des entreprises et de l'emploi par secteur d'activité et évolution (2010-2015) - *Poste de Travail (PdT) & Entreprises (Ent.).....	I
Répartition des entreprises et de l'emploi par secteur d'activité et évolution (2010-2015) selon la définition affinée de l'économie sociale - *Poste de Travail (PdT) & Entreprises (Ent.)	III
Centres d'insertion socioprofessionnelle de Charleroi	IV
Les entreprises d'insertion socioprofessionnelle à Charleroi pour 2015 et 2016 (Travailleurs, Articles 60 et stagiaires)	IX

AVANT-PROPOS

La réalisation de ce chapitre a vu le jour lors de la préparation du colloque organisé à Charleroi en novembre 2016 sur le thème « l'Économie Sociale et Solidaire dans les territoires ». A la demande du Réseau International pour l'Intelligence Territoriale, la participation du Réseau des Observatoires Locaux avait été sollicitée. L'objectif était de discuter de la méthodologie du projet « d'observation », du type de données récoltées, ainsi que des possibilités de comparaisons territoriales. Le lien entre l'observation des territoires (déjà mise en place par le réseau) et la thématique de l'économie sociale (thématique du colloque) a, dès lors, émergé. La rencontre avec les acteurs locaux (pôle d'économie sociale du CPAS et l'ASBL Monceau-Fontaines) et régionaux (ConcertES¹) a été fondatrice dans l'envie de se réunir et de mutualiser l'information disponible territorialement au sein de ce chapitre du baromètre socioéconomique et sanitaire de Charleroi.

Au niveau local donc, l'ASBL Monceau-Fontaines, la FUNOC et le CPAS de Charleroi, via son Pôle d'Économie Sociale et son Observatoire Social, ont décortiqué les données ainsi que leur impact général sur le territoire de Charleroi. Le lien avec le niveau provincial et régional a également pu être réalisé grâce, notamment, à la collaboration de Hainaut Développement.

Au-delà des données représentatives de l'économie sociale sur le territoire, le chapitre tente également de définir l'angle de vue que les acteurs locaux ont désiré retenir de ce secteur. A des fins de comparaison régionale ou internationale, la plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ConcertES) a dû retenir un périmètre qui pouvait sembler trop large (ou trop restreint) aux yeux de responsables locaux d'entreprises d'économie sociale. Nous avons tenté de conserver des données comparables mais également de fournir des explications qui permettent de mieux comprendre la situation Carolo. La perte comparative se fait au détriment d'une meilleure compréhension qualitative de la thématique. Ainsi, après avoir apporté une définition de l'économie sociale, nous aborderons les données globales disponibles sur ce secteur et son périmètre d'action. Nous restreindrons ensuite notre champ d'investigation au domaine spécifique de l'économie sociale d'insertion et mettrons en évidence la plus-value des mises en synergies d'entreprises d'économie sociale. Deux principes fondamentaux de l'économie sociale pourront être analysés à la lumière de ces observations locales et une conclusion ouvrant des perspectives pour le secteur refermera ce chapitre.

¹ Asbl : Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale

1 L'ÉCONOMIE SOCIALE : CHAMP D'ACTION

1.1 Définition

Comme SAW-B² l'explique, l'économie sociale a l'objectif d'entreprendre différemment. Cette spécificité est perceptible, d'une part, au niveau de la gestion de l'entreprise (autonomie, participation des travailleurs, focus sur le bien-être, etc) mais également sur le plan de l'innovation. En effet, cette économie a pour but de répondre de manière nouvelle à différentes problématiques telles que la réduction des déchets, la production d'énergies vertes, la lutte contre la fracture numérique, la lutte contre la précarité, l'accès au logement ou l'insertion socioprofessionnelle, ... besoins insatisfaits, souvent laissés pour compte par l'économie traditionnelle (SAW-B, L'économie sociale, 2017).

De manière plus formelle, le Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES) a adopté, en 1990, une définition de l'économie sociale reposant sur quatre principes. Celle-ci fut ensuite reprise au niveau fédéral dans le cadre des accords de coopération avec les Régions. Elle a également servi de base à celle apportée dans le décret wallon du 20 novembre 2008 (Wallex, 2017 : 1) :

L'économie sociale se compose d'activités économiques productrices de biens ou de services, [...] dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :

- finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit,
- autonomie de gestion,
- processus de décision démocratique,
- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

C'est l'adhésion à ces principes et les engagements concrets de l'entreprise qui définissent son appartenance au champ de l'économie sociale. Il est admis que l'on retrouve ces principes au sein de 5 formes juridiques (qui permettent de regrouper et de comptabiliser les entreprises d'économie sociale) :

- les associations (associations sans but lucratif - ASBL – et associations de fait),
- les sociétés à finalité sociale (Sociétés commerciales – SA, SCRL, SPRL... - à finalité sociale),
- les sociétés coopératives agréées par le Ministre en charge de l'Economie. Elles pourront ainsi siéger au Conseil National de la Coopération (CNC) (y compris celles qui sont aussi à finalité sociale),
- les fondations,
- les mutuelles.

L'économie sociale regroupe donc une série d'activités non marchandes mais également des activités économiques de production (sur base de ressources marchandes) qui doivent générer un profit. Ce qui différencie l'entreprise d'économie sociale de l'entreprise traditionnelle se situe à deux niveaux :

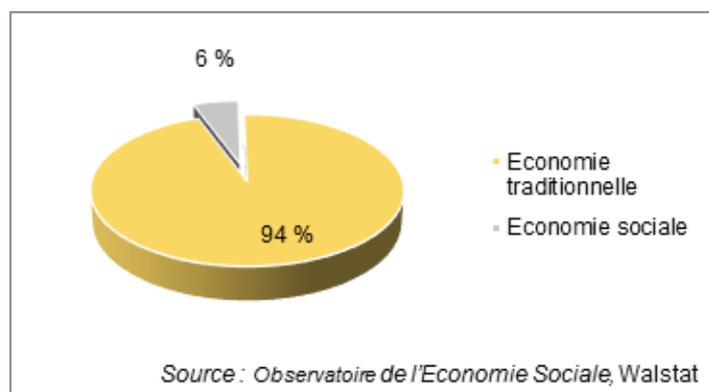
- Dans l'affectation des bénéfices. En effet, comme le stipule la définition ci-dessus, les revenus liés à l'activité économique doivent être réinvestis majoritairement dans l'objet social (en conséquence la redistribution des bénéfices aux actionnaires est nulle ou limitée) de l'organisme;
- Dans la gestion et les processus de décision qui se veulent plus horizontaux et qui permettent aux travailleurs d'avoir une place ne se résumant pas à leur « force de travail ».

² SAW-B, *Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises est une fédération pluraliste d'entreprises d'économie sociale*

1.2 Les entreprises d'économie sociale

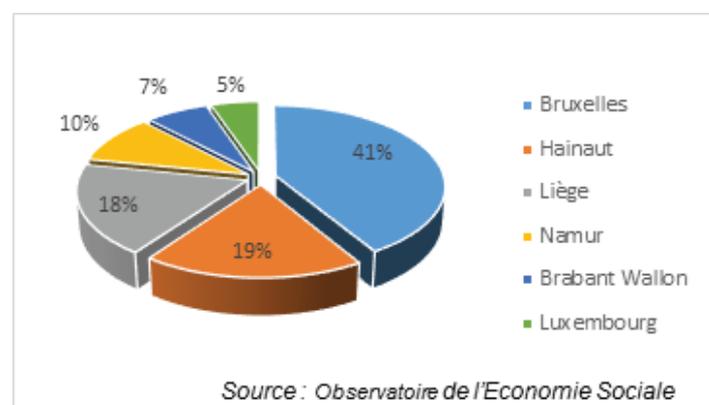
Les données collectées datent de 2015, derniers chiffres recensés et diffusés sur le sujet par l'Observatoire de l'économie sociale de ConcertES. Une mise à jour sera réalisée dès que 2016 sera disponible. Les chiffres regroupent l'ensemble des entreprises ayant adopté une des formes juridiques précitées³ et intègrent des dispositions qui traduisent les 4 principes de l'économie sociale (ConcertES, 2016). Notons toutefois que les structures agréées dans le cadre de mesures spécifiques à l'économie sociale mais développées au sein d'institutions publiques telles que les CPAS ne se retrouvent pas dans ces données puisqu'elles ne peuvent respecter le principe d'autonomie de gestion.

Figure I : Part de l'économie sociale dans l'entrepreneuriat en Wallonie en 2015



En 2015, la Wallonie comptait 83.067 entreprises dont 4.706 sur le territoire de Charleroi. L'économie sociale représente près de 6 % de l'ensemble des entreprises wallonnes et 12% de l'emploi (ConcertES, 2017).

Figure II : Répartition des entreprises d'économie sociale par province (2015)



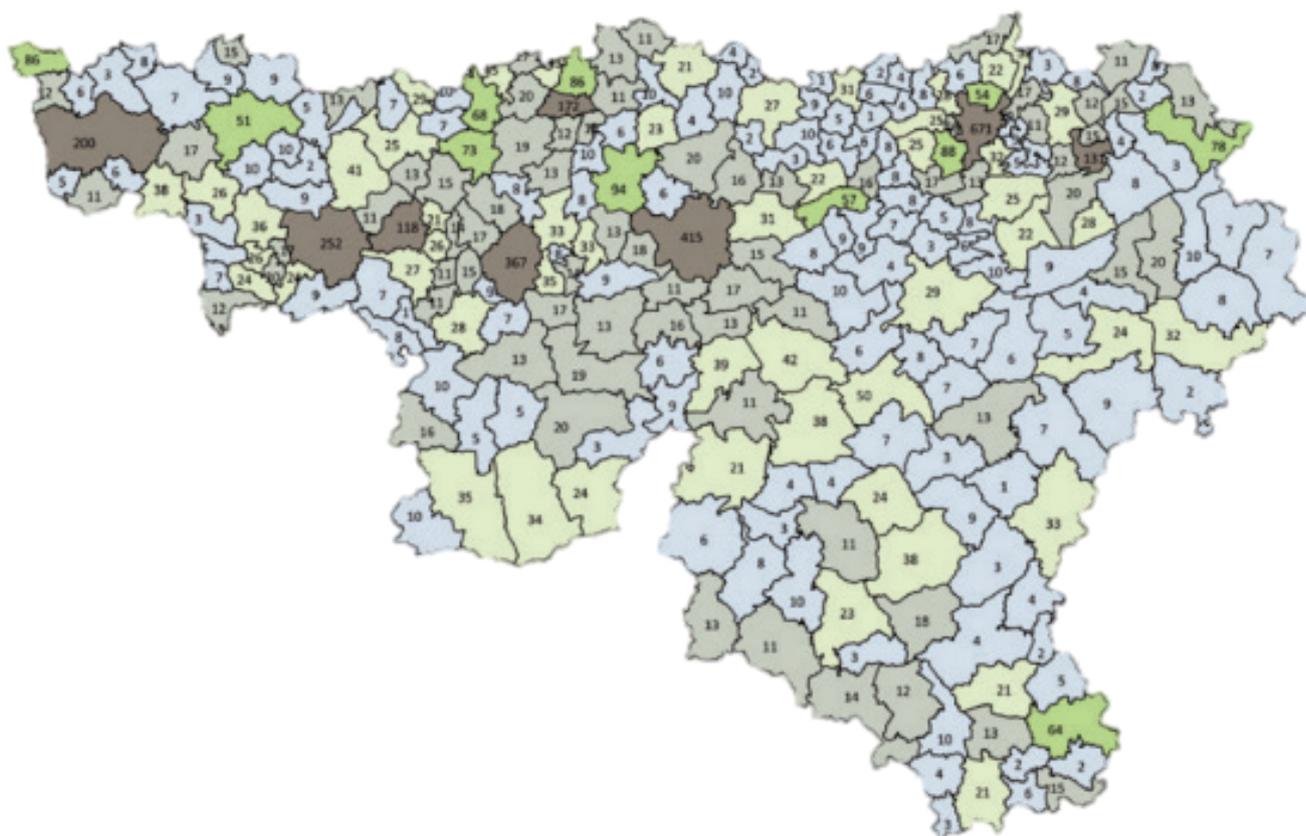
Par rapport à l'arrondissement de Charleroi⁴, Charleroi (la commune, l'ensemble des 15 anciennes communes) concentre 62,1 % des entreprises d'économie sociale et 73,2 % de l'emploi en économie sociale. Au niveau provincial, l'entité représente 19 % des entreprises du Hainaut et 17,6 % de son emploi (ConcertES, 2017).

³ Pour rappel : Association, fondation, mutuelle, société coopérative agréée pour le Conseil National de la Coopération ou société à finalité sociale

⁴ Qui regroupe les communes de : Aiseau-Presles, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpinnes, Les Bons Villers, Manage, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles

1.3 Entreprises et emploi en économie sociale

Figure III : Nombre d'entreprises employeuses en Wallonie (2015)



Source : Observatoire de l'Économie Sociale

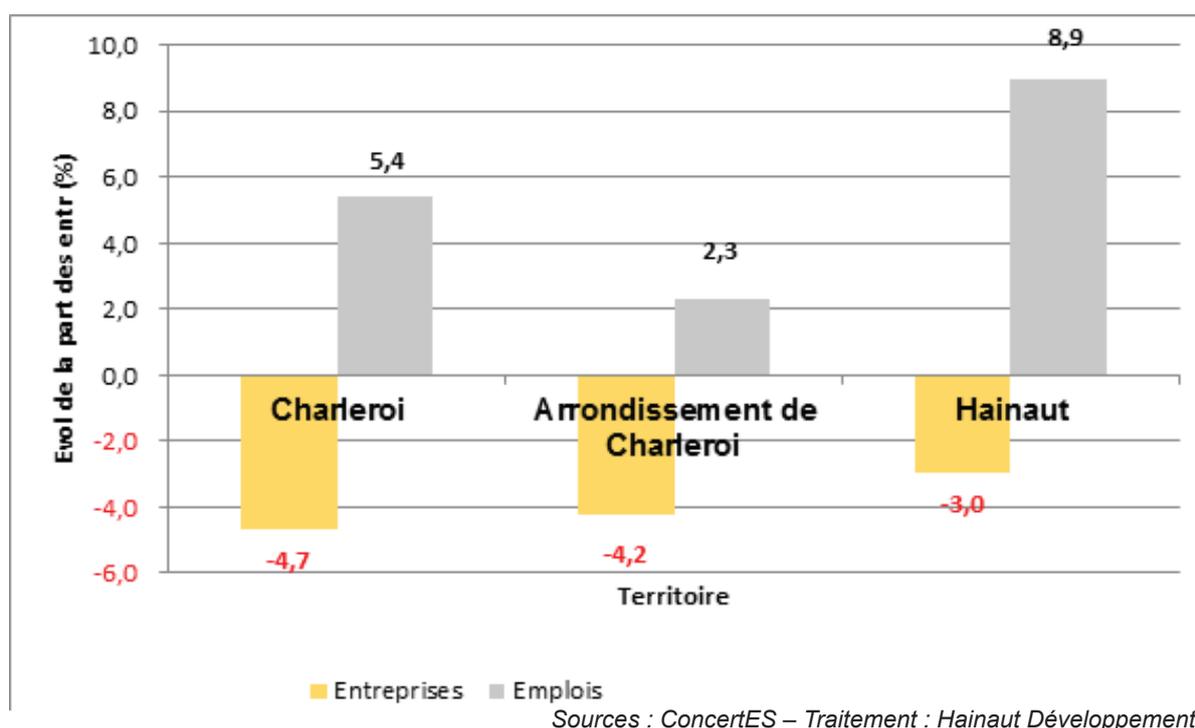
Le Hainaut représente 19 % des entreprises de l'économie sociale wallonne avec 203 entreprises tandis que Charleroi concentre 6 % des entreprises d'économie sociale wallonnes (367 entreprises).

Tableau I : Nombre d'entreprises d'économie sociale et évolution de 2010 à 2015 (Wallonie-Charleroi-Mons-Liège)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre d'entreprises employeuses en Wallonie	6.280	6.264	6.259	6.273	6.334	6.277
Nbre d'entreprises employeuses à Charleroi	385	384	381	381	377	367
Nbre d'entreprises employeuses à Mons	/	/	/	/	255	252
Nbre d'entreprises employeuses à Liège	/	/	/	/	687	671

Source : ConcertES

Figure IV : Graphique de l'évolution des entreprises et des emplois de 2010 à 2015 pour différentes entités territoriales⁵



Le nombre d'entreprises d'économie sociale semble avoir légèrement diminué ces dernières années. En effet, l'évolution du nombre d'entreprises entre 2010 et 2015 est négative dans les trois zones géographiques présentées (Charleroi : - 4,7 %, arrondissement de Charleroi : - 4,2 % et Hainaut : - 3 %). En revanche, le nombre d'emplois a augmenté. Sa progression à ce niveau est plus importante dans Charleroi « entité » (+5,4 %) qu'au sein de l'arrondissement (+ 2,3 %). Elle reste toutefois moins importante que la croissance recensée dans le Hainaut (+ 8,9 %).

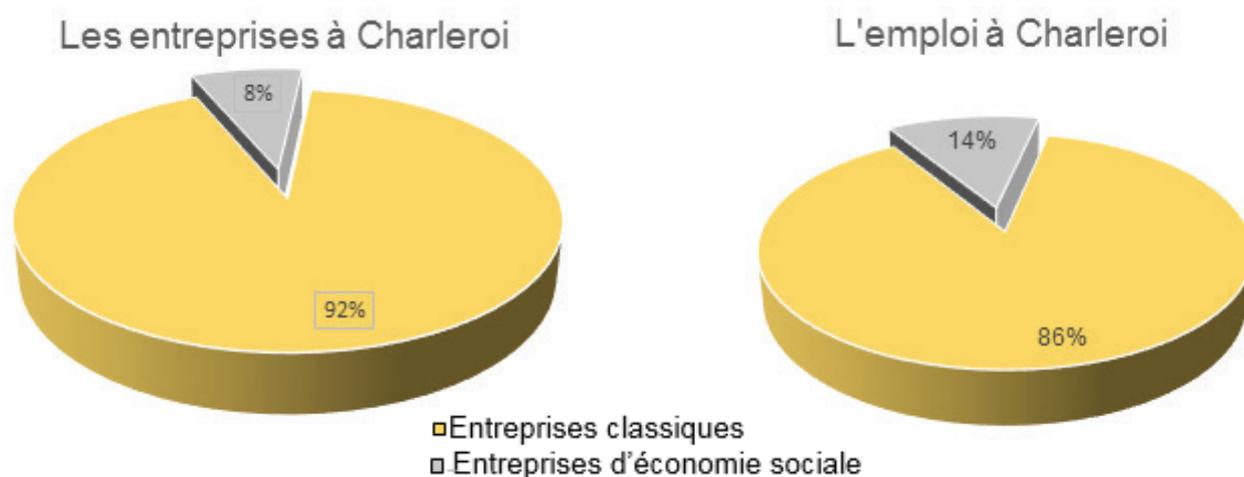
Cette diminution d'entreprises d'ES à Charleroi est interpellante car la tendance wallonne est plutôt à l'accroissement et comparé à sa sœur industrielle wallonne (Liège), le paysage en termes de nombre d'entreprises d'économie sociale sur Charleroi semble plus réduit.

⁵ L'arrondissement de Charleroi regroupe les communes de : Aiseau-Presles, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpennes, Les Bons Villers, Manage, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles

⁶ En 2010, 10.071 postes de travail sont comptabilisés et 7.023,44 équivalents temps plein. En 2015, 10.617 postes pour 7360,76 équivalents temps plein

1.4 L'économie sociale en 2015 à Charleroi en quelques chiffres

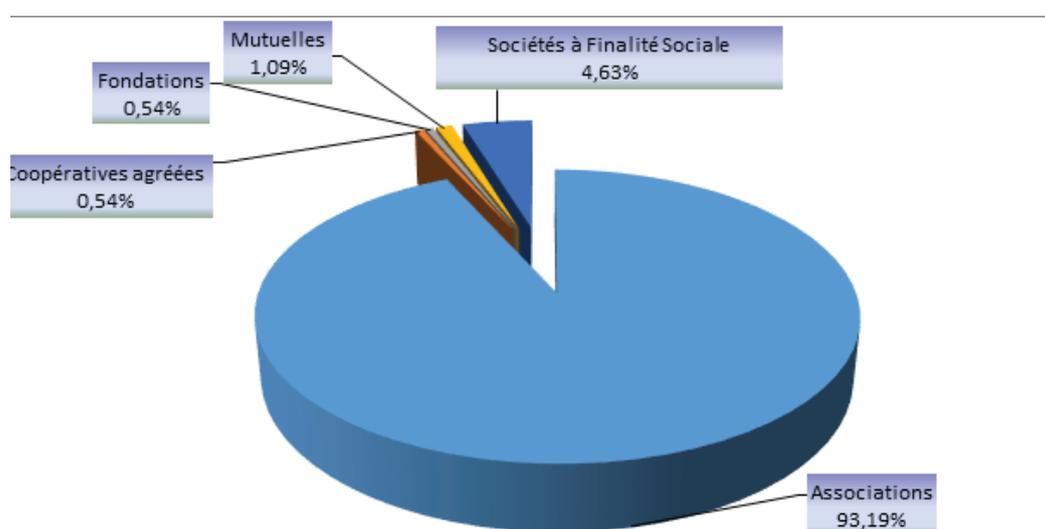
Figure V : Entreprises d'économie sociale et emploi



Sources : Observatoire local de Charleroi, Hainaut Développement

En 2015, Charleroi se composait de 367 entreprises d'économie sociale ce qui représente près de 8 % de l'ensemble des entreprises carolo (4.706 organismes). Si l'on considère que l'emploi dans son ensemble à Charleroi représente, pour la même période, 77 259 unités (ConcertES 2017), il apparaît que la part d'emploi constituée par l'économie sociale s'y élève à près de 14 % avec 10 617 postes.

Figure VI : Répartition des emplois (pdt) par forme juridique – Charleroi, 2015



Source : Observatoire de l'Economie Sociale

Sur l'ensemble des entreprises d'économie sociale présentes à Charleroi, 87 % sont des associations (9.259 unités). Viennent ensuite, avec 827 unités, les mutuelles, les sociétés à Finalité Sociale avec 521 unités, les Coopératives agréées (huit unités) et dernièrement, les deux Fondations qui composent le territoire.

Tableau II : Evolution de la répartition des emplois par forme juridique, Charleroi, (2010-2015)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Associations	8.687	8.818	8.970	8.961	9.026	9.259
Coop CNC	10	9	7	7	8	8
Fondations		1	3	2	2	2
Mutuelles	651	636	855	829	809	827
SFS	723	596	571	442	470	521
Total (Pdt)	10.071	10.060	10.406	10.241	10.315	10.617

Source : ConcertES

Sur un total de plus de 10.600 emplois propres à l'économie sociale à Charleroi, les employeurs les plus importants sont les associations (qui regroupent les ASBL, AISBL et associations de fait auxquelles appartient le personnel hospitalier), ce qui représentent plus de 87 % de l'emploi en ES. En seconde place, on retrouve les mutuelles qui engageaient, en 2015, 827 personnes (7,8 %) et, en troisième position, les entreprises/ Sociétés à Finalité Sociale (SFS) (4,9 %) qui regroupent notamment les entreprises d'insertion (E.I.) auxquelles nous nous intéresserons plus tard.

Les proportions en Wallonie et à Bruxelles sont relativement similaires. Respectivement, ce sont 88,7 et 86,4 % de l'emploi en économie sociale qui sont détenus par le secteur associatif. La différence la plus importante se marque au niveau des Sociétés à Finalité Sociale (SFS) qui, à Bruxelles, atteignaient un taux d'emploi de 1,4 % sur l'ensemble du secteur « économie sociale » alors que la Wallonie en comptait 5,7 %.

1.3.3 Age, sexe et régime d'activité

Tableau III : Répartition de la part des emplois (en %) par classe d'âge et évolution, Charleroi, (2010-2015)

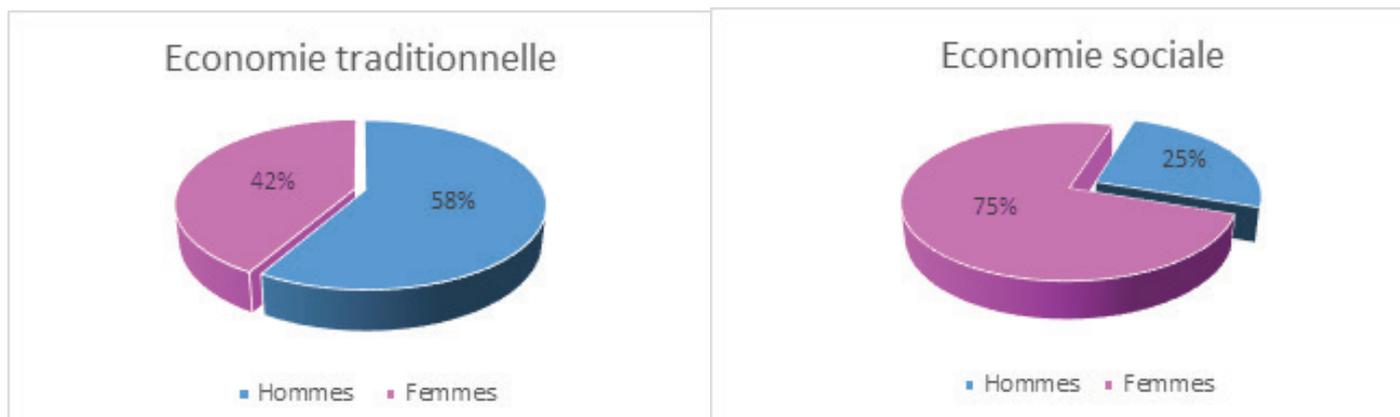
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
< 20	0,3	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1
20 - 24	5,0	4,9	5,0	4,2	4,5	4,2
25 - 29	12,2	11,7	11,3	11,4	10,9	11,1
30 - 34	13,2	13,1	13,0	12,7	12,5	12,3
35 - 39	12,5	12,2	12,2	12,9	13,2	13,3
40 - 44	13,5	13,2	13,6	13,6	13,2	13,2
45 - 49	15,8	15,2	14,6	13,9	13,5	13,1
50 - 54	14,7	15,0	15,3	15,6	15,2	14,8
55 - 59	9,6	10,0	10,6	11,1	11,9	12,8
=> 60	3,4	4,2	4,3	4,8	4,9	5,0
Total	100	100	100	100	100	100

Sources : ConcertES, calculs Hainaut Développement

L'ensemble des catégories d'âge est représenté dans le secteur. Cependant, on observe que si les 45-49 ans étaient majoritaires en 2010 et 2011, cette majorité s'est déplacée vers les 50-54 ans à partir de 2012. En 2015, les 50 ans et plus représentaient 32,6 % de l'emploi total alors que les moins de 25 ans affichent 4,3 %.

Cette répartition par classes d'âge semblait, en 2015, relativement similaire entre les entreprises d'économie « classique » et d'économie sociale.

Figures VII & VIII : Représentation hommes - femmes en postes de travail dans l'économie traditionnelle et pour l'économie sociale en 2015

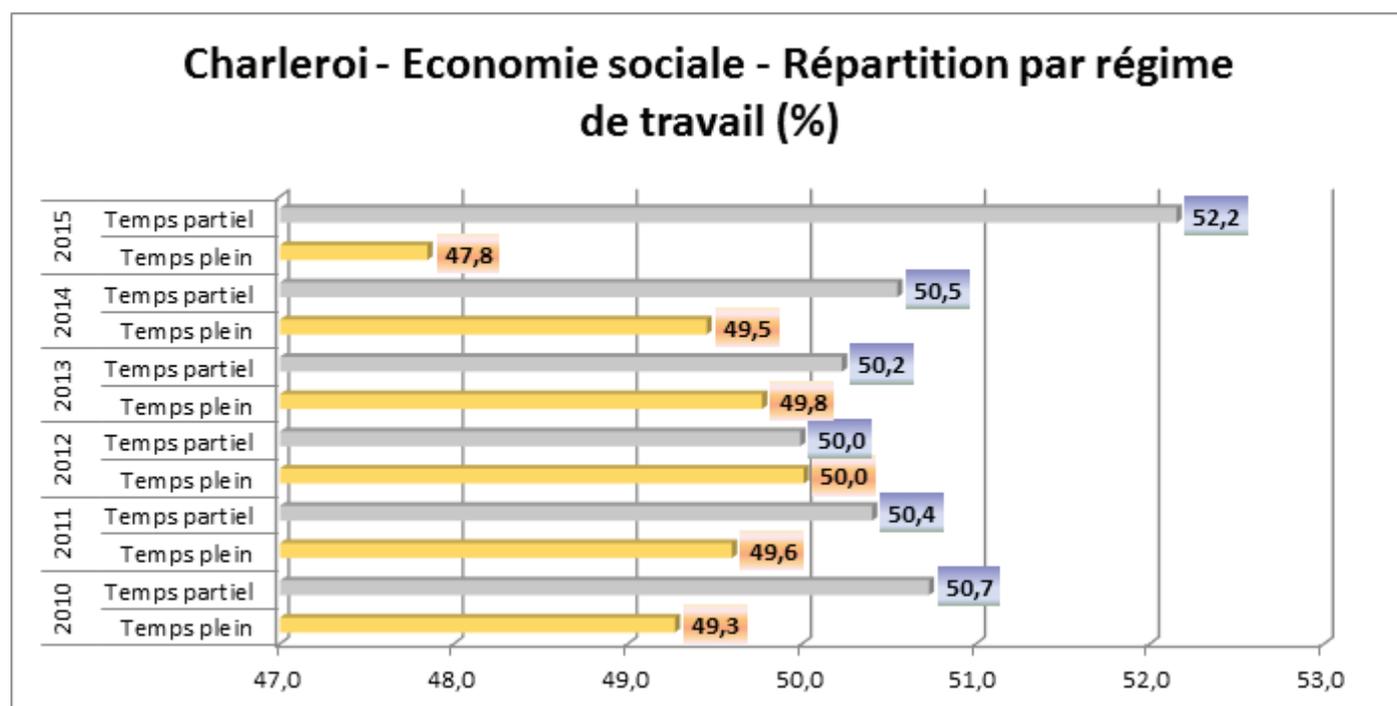


Sources : ConcertES et Hainaut Développement

En 2015, pour la globalité de l'économie carolo, les 4.706 organismes représentaient donc 62.341 postes de travail. Malgré une répartition plus ou moins similaire par classe d'âge, il est intéressant de remarquer que les femmes occupaient 21 571 postes sur 51.724 dans l'économie traditionnelle, soit 41,7 % de l'ensemble des postes. Contrairement au marché du travail « traditionnel », l'économie sociale se distingue par un taux de postes féminins très élevé. En effet, les femmes étaient majoritaires avec 7.910 postes occupés, soit 74,5 % des emplois de l'économie sociale. Les hommes, au nombre de 2.707 unités, représentaient eux une part de 25,5 % (ConcertES, 2017).

Les chiffres peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs. D'une part, il faut les mettre en lien avec la répartition des emplois par secteur d'activités. En effet, les professions à caractère social sont souvent plus féminines, tout comme les métiers de la santé. La part de l'emploi féminin serait donc intrinsèque à la nature d'une majorité d'entreprises d'économie sociale (SAW-B, L'économie sociale, 2017). Cependant, l'analyse genrée de la répartition du travail doit aussi se faire conjointement à la répartition des régimes de travail.

Figure IX : Répartition des travailleurs selon le sexe par régime de travail dans l'économie sociale, Charleroi, 2010-2015



Source : Observatoire de l'Economie Sociale – Traitement : Hainaut Développement.

Sur plus de 10.600 emplois en économie sociale à Charleroi en 2015, 47,8 % l'étaient à temps partiel. Comparativement au total des entreprises carolorégiennes, ce pourcentage est élevé. En effet, le pourcentage de temps partiel de la totalité des entreprises à Charleroi s'élevait à 34,4 %. Dans l'économie globale, près de 45 % des femmes salariées travaillaient à temps partiel, contre 10,6 % des salariés masculins. Le « quatre cinquième » semble être le régime à temps partiel le plus populaire.

2. L'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION A CHARLEROI

Selon les acteurs de terrain de l'économie sociale à Charleroi intégrés au Réseau des Observatoires Locaux de Charleroi, le périmètre général de l'économie sociale tel que décrit dans la première partie de ce chapitre peut paraître à la fois restreint et large. Large car il recouvre des structures telles que, par exemple, des hôpitaux ou mutuelles qui forment une branche particulière de l'économie sociale et qu'ils ne peuvent représenter faute de la maîtriser. Et restreinte car il exclut des services développés au sein de structures publiques bien qu'agréés par différents décrets wallons. Afin d'approfondir la réflexion, il est donc proposé de réduire la focale sur l'économie sociale d'insertion.

2.1 Définitions

L'économie sociale d'insertion représente une sous-catégorie de l'économie sociale (au sens large) telle que nous l'avons défini plus haut :

« L'économie sociale d'insertion rassemble toutes les entreprises et organisations qui, dans l'économie sociale, ont pour objectif de (ré)intégrer, sur le marché du travail et dans la société en général, des personnes qui en sont largement exclues (chômeurs de longue durée, personnes peu qualifiées, anciens détenus ou toxicomanes, bénéficiaires du RIS, ...) (ULG, 2017) ».

Il est difficile d'identifier, parmi l'ensemble des entreprises, celles qui répondent à la définition de cette sous-catégorie. Nous nous contenterons donc de comptabiliser des entreprises reconnues décrétalement comme des structures qui travaillent à l'insertion socioprofessionnelle des plus éloignés de l'emploi, en ce compris les initiatives publiques agréées développées au sein du CPAS de Charleroi, qui rencontrent la majorité des principes de l'économie sociale cités plus haut. Bien qu'elles soient soumises à un type de gestion publique et ne sont pas autonomes sur ce point, elles sont agréées sur base de la législation wallonne et/ou fédérale, participent à l'insertion socioprofessionnelle de publics éloignés de l'emploi et développent des activités marchandes de production et de vente des biens ou des services. ConcertES nomme ces entreprises publiques agréées des « organisations frontières » (ConcertES, L'économie sociale en Wallonie, 2018).

Six agréments différencient ces structures :

- les Centres d'Insertion Socioprofessionnelle(CISP),
- les Initiatives de développement de l'emploi dans les services de proximité à finalité sociale (IDESS),
- les Entreprises d'Insertion (E.I.),
- les Entreprises de Travail Adapté (ETA),
- les Centres de Formation et d'Insertion Socioprofessionnelle Adaptés (CFISPA),
- les Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE).

2.1.1 Les Centres d'Insertion Socioprofessionnelle (CISP)⁷

Les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) agréés par la Wallonie sont des opérateurs de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle qui s'adressent à des adultes peu/pas scolarisés et demandeurs d'emploi inoccupés (DEI). Ils sont constitués sous la forme d'ASBL, de CPAS ou d'association de CPAS (Wallonie, 2018).

Les CISP proposent une (ou des) activité(s) qui participe(nt) à l'une ou l'autre des trois catégories suivantes :

- L'orientation professionnelle (actions pédagogiques qui permettent au stagiaire d'envisager différentes alternatives qui favorisent son insertion socioprofessionnelle, et de concevoir ou de confirmer son projet professionnel et personnel).
- La formation de base (acquisition de connaissances élémentaires, de compétences générales et techniques et de comportements utiles à l'insertion socioprofessionnelle, qui ne sont pas directement liés à un métier déterminé. On y retrouve les formations en alphabétisation, français langue étrangère, et remise à niveau) ;
- La formation professionnalisante (acquisition des connaissances, compétences techniques et comportements socioprofessionnels nécessaires à l'exercice d'un métier déterminé).

En fonction de la méthodologie utilisée, le CISP prendra la forme :

- soit d'une EFT (Entreprise de Formation par le Travail) dont la démarche consiste à mettre l'apprenant en situation réelle de travail par la production commercialisée de biens et de services en lien avec plusieurs métiers, intégrant éventuellement des cours et des stages en entreprise ;
- soit d'une DéFI (Démarche de Formation et d'Insertion) comprenant des cours, des exercices pratiques et éventuellement des stages, selon une méthode pédagogique participative adaptée à un public adulte (formation par l'expérience, pédagogie du projet).

A Charleroi, 14 entreprises de type CISP (9 DéFI et 5 EFT) sont actives dans le secteur de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle. Elles employaient, en 2015, près de 400 personnes sous contrat de travail et accompagnent près de 3000 demandeurs d'emplois inoccupés sous contrat de formation. L'analyse plus détaillée de l'offre de formation en CISP fera l'objet d'un chapitre ultérieur.

⁷ Base légale : Décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle ; Arrêté du Gouvernement wallon du 13 février 2014 portant exécution des articles 5 à 7 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle ; Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mai 2014 portant exécution des articles 3 et 4, 8 à 16 et 18 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle. Les agréments en tant que CISP ont été accordés en 2016 avec application au 1er janvier 2017. On peut cependant utiliser les données de 2015 pour analyser ces structures car le décret remplace le décret de 2004 relatifs aux EFT et OISP. Il y a donc une continuité pour l'ensemble des structures qui ont « juste » dû se faire agréer dans le cadre de la nouvelle réglementation.

2.1.2 Les Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS)

Le Décret du 14 décembre 2006 institue les « Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale », en abrégé « I.D.E.S.S. ». On les retrouve sous la forme d'ASBL, de SFS ou au sein d'un CPAS. Notons que 66 % des IDESS sont issues des CPAS (SAW-B, 2017).

Les subventions liées à cet agrément permettent d'offrir des services de proximité à un tarif adapté vers un public précarisé socialement (plus de 65 ans, personnes handicapées) et/ou économiquement (faibles revenus) et dans une moindre mesure (maximum 20% de l'offre de service) un public non précarisé. Concrètement, les IDESS bénéficient de subventions pour le recrutement et l'encadrement des personnes sous contrat article 60 ou 61⁸ et/ ou sous conditions SINE⁹ qui réalisent les services de proximité.

Les IDESS proposent des services de proximité autour de six types de services : petits travaux d'entretien de l'habitat, entretien des espaces verts, transport social, buanderie sociale, magasins sociaux et nettoyage des locaux de petites ASBL. Il est nécessaire de mentionner que ces services ne rentrent pas en concurrence (déloyale) avec les entreprises privées. D'une part, parce que les publics (précaires) visés n'auraient pas les moyens de s'offrir de tels services aux prix des entreprises privées et d'autre part parce que les indépendants ne sont pas intéressés par la réalisation des « petits travaux » qu'offrent les IDESS (qui font preuve d'une rentabilité moindre).

Le territoire carolo compte 2 IDESS, une publique (Proxi-Services) et une privée (Mobilité Sud-Hainaut). Elles employaient à elles deux 34 travailleurs en 2015 (28 pour Proxi-services et 6 pour Mobilité Sud-Hainaut).

2.1.3 Les Entreprises d'Insertion (EI)

Le décret du 20 octobre 2016 relatif à l'agrément des initiatives d'économie sociale et à l'agrément et au subventionnement des entreprises d'insertion remplace, suite à la dernière réforme de l'état, les législations wallonnes et fédérales qui régissaient respectivement les agréments en tant qu'entreprise d'insertion et initiative d'économie sociale. Le nouveau décret s'inscrit dans la continuité des précédents en permettant aux entreprises ainsi agréées de recevoir des subventions afin de mener à bien leur mission sociale d'insertion socioprofessionnelle de publics défavorisés. Ces derniers doivent répondre à certaines conditions, entre autres : un niveau de qualification bas, l'inscription comme demandeur d'emploi inoccupé, etc¹⁰ (Avisé, 2016).

Une entreprise d'insertion doit être une personne morale constituée sous la forme d'une société anonyme, d'une société coopérative à responsabilité limitée ou d'un groupement d'intérêt économique. Elle a pour activité la production de biens ou de services, et pour but social la mise en œuvre des principes de l'économie sociale dont, notamment, le principe de primauté du travail sur le capital dans la répartition des revenus, par l'insertion durable et de qualité de travailleur(s) défavorisé(s) ou gravement défavorisé(s).

⁸ Les contrats « article 60 » ou 61 consistent en l'engagement de personnes ayant perdu leurs droits aux allocations (belges et étrangères = article « 61 ») par le CPAS

⁹ Pour bénéficier d'un statut SINE, la personne doit être détentrice au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et être chômeur complet indemnisé (ou assimilé) depuis au moins 156 jours. Il s'agit de personnes considérées comme « très éloignées de l'emploi »

¹⁰ Pour les conditions exactes : <http://www.atoutei.be/-Public-cible-.htm>

En 2015, le Grand Charleroi compte six entreprises d'insertion. Trois sont actives dans les activités de services administratifs et de soutien (G'estime, La petite fée du logis, MDM Facilities), deux au sein du secteur de production et distribution d'eau et gestion de déchets (La Ressourcerie du Val de Sambre et Comet Services), et une dans la catégorie hébergement et restauration (le café-restaurant Notre Maison).

L'ensemble du secteur amène plus de 430 équivalents temps-plein (ETP) et engage près de 3000 stagiaires.

2.1.4. Les Entreprises de Travail Adapté (ETA)

Les ETA sont régies par le décret du 6 avril 1995. L'AVIQ (Agence wallonne pour une vie de qualité anciennement l'AWIPH) a pour compétences leur agrément et leur subventionnement. On les retrouve sous la forme d'ASBL ou de sociétés à finalité sociale.

Les subsides dont elles bénéficient leur permettent de mettre sur un pied d'égalité la production, la revalidation et le reclassement professionnel de personnes handicapées. Les finalités des ETA « sont assorties de considérations non seulement économiques mais sociales. Leur objectif primordial, contrairement aux entreprises ordinaires, n'est pas la production et la recherche du profit maximal mais l'adaptation du travail à l'homme» (EWETA, 2017).

Les ETA sont actives dans l'offre de services de 20 secteurs d'activités différents (bâtiment, imprimerie, emballage, nettoyage, etc...) (Leseta.be, 2018).

Le territoire carolo compte 2 ETA (Metalgroup et une qui souhaite conserver l'anonymat). Elles comptabilisaient à elles seules 468 équivalents temps-plein (ETP) en 2015.

2.1.5 Les Centres de Formation et d'Insertion Socioprofessionnelle Adaptés (CFISPA)

Les Centres de Formation et d'Insertion Socioprofessionnelle Adaptés (CFISPA) agréés par l'AVIQ, sont constitués sous forme d'ASBL. Ils représentent des opérateurs de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle qui s'adressent à des personnes qui ne sont pas en mesure d'accéder à l'offre de services proposée par des organismes de formation plus traditionnels. En effet, ces derniers s'adressent à l'ensemble de la population et sont moins adaptés à des personnes rencontrant une situation personnelle et/ou de santé fragile.

Les CFISPA ont pour mission d'organiser un processus d'insertion socioprofessionnelle individualisé et adapté aux potentialités du stagiaire. Ce processus peut se décomposer en 4 phases :

1. Une phase de détermination de projet d'insertion socioprofessionnelle ;
2. Une phase de validation de projet d'insertion socioprofessionnelle ;
3. Une phase de formation qualifiante pour acquérir ou actualiser ses compétences en vue de l'exercice d'un métier ;
4. Une phase de suivi post-formation visant la recherche active d'emploi, l'obtention et/ou le maintien en emploi.

A Charleroi, il n'existe qu'un seul CFISPA (Le Réseau). Le Réseau emploie 20 personnes sous contrat de travail et accompagne environ 60 bénéficiaires AVIQ par an dans des modules de formation en bureautique, infographie (PAO ou Web), dessin technique (DAO), maintenance, au centre en alternance ou à distance.

2.1.6 Les Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE)

Les Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE), agréées par la Wallonie, assurent le recrutement et la formation de demandeurs d'emploi peu qualifiés, en recherche d'un emploi durable et de qualité.

En qualité d'agence de placement, les MIRE réalisent le matching entre les profils des candidats qu'elles préparent au mieux à leur futur emploi et la demande des entreprises avec lesquelles elles négocient des conditions favorables à l'intégration du nouveau travailleur. Un suivi en emploi durant le premier semestre de l'engagement renforce l'efficacité de leurs actions. Il permet de pérenniser l'emploi en anticipant les risques éventuels liés à la reprise d'une activité professionnelle et à la gestion des ressources humaines.

Les MIRE proposent tant un accompagnement individualisé vers et dans l'emploi que des actions de formation en partenariat avec des opérateurs qualifiants et des séquences d'ajustement privilégiant l'immersion en entreprise.

Charleroi dispose d'une MIRE (la MIREC) active sur un territoire qui ne se limite pas aux frontières de l'entité carolo. La MIREC emploie 50 travailleurs sous contrat de travail mais permet l'insertion à l'emploi d'environ un millier de DEI par an.

2.2 L'économie sociale d'insertion carolo en quelques chiffres

2.2.1 **Tableau IV:** Répartition du nombre d'entreprises d'insertion socioprofessionnelle par type de structure, Charleroi, 2015

	Entreprises	Travailleurs (Art 60 y compris)	Stagiaires/apprentis
CISP (DEFI + EFT)	14	395	2945
ETA	2	471	ND
EI	6	186	ND
IDESS	2	34	3
MIRE	1	51	1468
CFISPA	1	20	59

Sources : Ensemble des entreprises, Calcul : Observatoire CPAS Charleroi

2.2.2 Commentaires sur les bilans des entreprises d'économie sociale de Charleroi

L'analyse des bilans obtenus permet de mettre plus concrètement en lumière l'apport des entreprises d'économie sociale.

En effet, sur les 21 organismes d'insertion socioprofessionnelle dont le bilan annuel a été déposé à la Banque Nationale, seules 3 renseignent une perte d'exploitation.

De plus, l'ensemble de la valeur ajoutée créée¹¹, soit le supplément de valeur qu'une entreprise, grâce à son activité, est capable d'apporter, constitue un montant global de 34 339 624 euros. L'activité de ces entreprises n'est donc pas négligeable.

Quant aux structures privées (pas publiques), bien que leurs bénéfices semblent peu conséquents, ils prouvent néanmoins la viabilité de ce type d'organisations n'ayant, rappelons-le, pas l'objectif de lucre comme but premier.

Leurs moyens (Fonds social) attestent de leur santé financière (seules deux d'entre elles sont en négatif). Les fonds de roulement sembleraient également suffisants pour la majorité d'entre-elles pour régler tous les frais incombant à une entreprise durant sa vie (seules 3 ont un fonds de roulement négatif)¹².

Les dépenses en personnel semblent relativement élevées mais sont intrinsèquement liées à la finalité de « primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus ».

Enfin si l'on considère la « Valeur Ajoutée » de ces entreprises (création de richesses due à son activité), ce sont plus de 33 millions d'euros qui sont générés par ce type d'entreprises pour des activités que l'on ne peut qualifier à « Haute Valeur Ajoutée » (Comme les secteurs R&D, Chimie, Pharmacie, Aéronautique). Cela représente malgré tout 1,5 % de la « Valeur Ajoutée » créée par l'ensemble des entreprises du Grand Charleroi.

¹¹ Valeur Ajoutée (VA) = Résultat net + Charges exceptionnelles (compte 67) – Produits exceptionnels (compte 77) + Charges financières (compte 66) – Produits financiers (compte 76) + Autres charges (compte 65) – Autres produits (compte 75) + Charges de personnel (compte 64) + Impôts, taxes et versements assimilés (compte 63) + dotations aux amortissements et aux provisions (compte 68) – Reprises sur amortissements et provisions (compte 78) + Impôt sur les bénéfices (compte 69)

¹² Sur base des chiffres disponibles pour rédiger ce cahier thématique. Car les structures agréées en tant que CISP sont mises en grande difficulté de trésorerie avec les modifications de leur financement en 2017 (transfert des aides APE dans la subvention forfaitaire... ce qui implique de devoir avancer la totalité de la charge salariale)

Les résultats des services agréés comme CISP ou IDESS au sein du CPAS de Charleroi sont par contre déficitaires. Cela est dû, entre autres, au coût du personnel qui est plus élevé que dans les structures privées, puisque le personnel nommé ne rentre plus dans les conditions des aides à l'emploi.

Une autre raison tient dans le principe d'aide sociale d'un CPAS qui tente de rendre ses services accessibles au plus grand nombre d'un public précarisé. Il accepte donc d'adapter ses tarifs (si Proxi-Services facturait ses prestations à la valeur maximale autorisée par le décret IDESS, il équilibrerait ses comptes mais rendrait ses services inaccessibles pour une partie de son public cible) ou de proposer plus d'heures de formation que les subventions le permettent. Par exemple, Trans'Form propose près de 45.000 heures de formations alors qu'il est subventionné pour 12.500 heures.

3. SPECIFICITES DE L'ECONOMIE SOCIALE

3.1 Raison pratique et mutuellisme

L'économie sociale et solidaire (ESS) trouve sa source au milieu du XIX^e siècle dans le mouvement socialiste « anarcho-libertaire¹³». Afin de contrer les effets négatifs du marché, Proudhon prôna une autonomisation des pratiques économiques contre le libéralisme économique de la propriété privée, de l'actionnariat et orientée vers la libéralisation des capitaux. Les socialistes souhaitaient une forme de libéralisme économique mais construit à partir de pratiques économiques associatives, coopératives (Périlleux, 2012-2013).

Les deux classes sociales (moyennes et précaires) faisaient partie intégrante de ce mouvement que ce soit dans les banques mutuellistes, les Services d'Echange Locaux (SEL), ou des initiatives visant le développement des microcrédits.

Elles se retrouvent autour du principe d'action basé sur la raison pratique (j'agis par nécessité, en fonction d'un besoin primaire) et le principe mutuelliste comme commune humanité. Dans cet esprit de sympathie sociale, affiliés et désaffiliés se reconnaissent une commune capacité à l'action dans une communauté de valeurs. Ce dernier point sous-tend que tout un chacun est capable de produire de la richesse économique. Les individus en situation de précarité n'ont donc pas la responsabilité de leur situation (Pleyers, 2013).

Cette structure sociale se reconnaissant par ces deux règles se retrouve tant dans les écrits d'auteurs du XIX^e que dans les écrits d'auteurs contemporains de l'économie solidaire, sociale, alternative.

Durant les Trente Glorieuses (de 1950 à 1980), le rôle historique qu'a joué la classe ouvrière depuis le milieu du XIX^e siècle (époque à laquelle Proudhon rédige), s'efface cependant au cours des années 1950 avec l'avènement de la société salariale au sein de laquelle les travailleurs sont relativement protégés. On observe l'ascension d'un salariat bourgeois composé d'une partie de la classe ouvrière intégrée et de la classe moyenne qui groupe déjà pêle-mêle petits fonctionnaires, entrepreneurs et d'autres pôles d'activités salariales. Cette « moyennisation » de la société explique que le nombre d'associations explose (entre 1960 et 1982 leur nombre triple et passe de 12.000 à 40.000 en France, de 2.000 à 6.000 en Belgique). En effet, l'exercice d'une profession salariée, la jouissance d'un revenu et surtout un niveau d'instruction relativement élevés et la socialisation du milieu social d'origine, favorable à l'engagement dans l'action collective, sont autant de facteurs de l'adhésion associative.

Dès la fin des années 1970, le succès de l'ESS vient comme attester d'une nouvelle crise de la modernité par un nouvel engagement des affiliés auprès des désaffiliés dans un climat d'humanité commune. Nous assistons donc, à cette époque, au redéploiement de « la morale de la pratique », objectif de l'économie solidaire visant à améliorer le sort des désaffiliés (Pleyers, 2013).

¹³ Proudhon et Bakounine prônaient une autonomisation des pratiques économiques, contre le libéralisme économique de la propriété privée. Les Marxistes vont rejeter cette perspective. Selon eux, seule une révolution violente pourrait voir triompher les intérêts des classes dominées. Le courant socialiste se scinde donc en deux mouvements au milieu du XIX^e Si : celui des socialistes marxistes révolutionnaires et celui des socialistes anarcho-libertaires.

Dès l'introduction, nous avons bien mis en évidence ces deux caractéristiques, dont l'approche a évolué au fil du temps :

- L'affectation des bénéfices : les revenus liés à l'activité économique doivent être réinvestis majoritairement dans l'objet social (en conséquence la redistribution des bénéfices aux actionnaires est nulle ou limitée) de l'organisme. Ici transparaît la morale de la pratique ;
- La gestion et les processus de décision qui se veulent plus horizontaux et qui permettent aux travailleurs d'avoir une place ne se résumant pas à leur « force de travail » tendent eux vers la perspective du mutualisme par la commune humanité.

Dans ce titre, nous allons examiner, à l'aide de 3 exemples, les effets de la mise en application, sur le territoire de Charleroi de ces 2 principes :

- Puisque les bénéfices ne peuvent servir à rémunérer les actionnaires mais qu'ils doivent être réinvestis dans l'objet social, une grande partie d'entre eux servent à répondre à des besoins de leurs stagiaires ou travailleurs ;
- A l'instar de ce que les structures mettent en place pour permettre à leurs travailleurs de participer à l'évolution de leur entreprise, parfois même au travers d'une prise en capital, les structures d'économie sociale se positionnent comme des acteurs du développement de leur territoire.

3.2 Morale de la pratique et mutuellisme : Synergies et développement territorial

3.2.1 L'exemple du site associatif d'entreprises d'économie sociale de Monceau-Fontaines

Afin de mieux comprendre la création du projet de Monceau-Fontaines, il est intéressant de préciser son contexte socioéconomique. Dans les années 1980, la région de Charleroi souffre du déclin de ses grandes industries et ce, principalement dans la sidérurgie où le nombre d'emplois a chuté ainsi que dans l'exploitation du charbon qui a totalement disparu. Cette situation a entraîné dans son sillage des phénomènes de paupérisation et d'exclusion sociale. Ce déclin industriel a aussi laissé un grand nombre de friches qui représentaient de véritables plaies dans le tissu urbain de Charleroi et ses alentours.

Dans les années 1990, un projet de réhabilitation¹⁴ a été mis en place afin d'insuffler une revitalisation économique de ces friches. Les anciens charbonnages de Monceau-sur-Sambre ont été ciblés pour cette démarche. Grâce à un partenariat public-privé, trois associations (Quelque Chose à Faire, le Gerموir et SAW) eurent la possibilité de rénover l'ancien site pour y créer un projet d'économie sociale.

L'objectif principal de l'initiative était de créer un pôle d'économie sociale qui permette de rassembler des entreprises partageant les mêmes valeurs qui, d'ailleurs, se retrouvent dans une charte (Monceau-Fontaines, 2018). Le but était, entre autres, de pouvoir développer des synergies entre les différents partenaires présents sur le site. Le résultat visé est le développement d'une société plus juste et plus solidaire au travers de pratiques d'initiatives sociales, culturelles et économiques alternatives. Une des problématiques ciblées concerne le développement des possibilités de formation et d'emploi pour des personnes précarisées et peu qualifiées.

Inauguré en 2001, Monceau-Fontaines regroupe, en 2017, 17 partenaires (Monceau-Fontaines, 2018) qui proposent plus d'une quarantaine de biens et services dans divers pôles d'activités tels que la formation, l'entrepreneuriat, l'environnement, le logement et l'animation.

Le site de Monceau-Fontaines a été créé avec la volonté de promouvoir et développer l'insertion socioprofessionnelle de personnes en difficulté par la formation, le travail et la création d'emplois. En 2004, l'asbl a créé une cellule mutualisée de « jobcoaching », qui permet d'accompagner les stagiaires des 4 centres d'insertion socioprofessionnelle vers et dans l'emploi.

Les initiatives fleurissent au sein du site, toujours de manière complémentaire avec les structures existantes. Les échanges entre associations sont évidemment favorisés par leur proximité, mais des liens qui se créent émanent souvent de nouvelles collaborations ou de nouveaux projets qui répondent à des problématiques émergentes (emploi, logement, environnement...). Orientant son offre en fonction des besoins des publics bénéficiaires, les synergies créées au sein du site permettent d'y trouver divers services d'accompagnement étendus. En effet, « une personne confrontée à des difficultés sociales et/ou professionnelles y trouvera des services lui permettant de se former, de trouver un logement (et de se meubler), d'avoir accès au microcrédit, d'avoir un suivi psychologique et de trouver ou créer un emploi » (Monceau-Fontaines, 2018).

Ainsi, l'articulation, le partenariat de ses différentes institutions permettent de répondre de manière plus efficace et efficiente aux réels besoins du public et des associations qui les accompagnent.

¹⁴ Dans le cadre de l'Objectif 1 Hainaut (1994-2000), la Ville de Charleroi et l'Intercommunale de développement économique IGRE-TEC ont ciblé 10 S.A.E.D. (sites d'activités économiques désaffectés) à réhabiliter.

Quelques données chiffrées

En moyenne, annuellement, 348¹⁵ stagiaires sont formés et accompagnés au sein des trois entreprises de formation par le travail accueillies sur le site de Monceau-Fontaines (le Gerموir, Quelque Chose à Faire et l'AID Soleilmont).

Chaque année, une cinquantaine de ces bénéficiaires sont coachés vers et dans l'emploi par le service « jobcoaching » de Monceau-Fontaines. Afin d'optimiser les coûts et les compétences pour les partenaires, cette fonction est mutualisée au sein d'une seule structure.

Grâce au pôle d'activité lié à l'entrepreneuriat, plus d'une centaine de candidats entrepreneurs sont accompagnés par la Structure d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi (Azimut).

L'Association de Promotion du Logement (Relogeas) reçoit, quant à elle, plus de 200 personnes en « home coaching » (accueil de personnes en problématique logement, analyse de situation et plan d'actions personnalisé) et accompagne durablement près de 70 ménages (locataires de logements propres à l'association et logements sociaux) chaque année. La difficulté d'accéder à un logement est présente chez un grand nombre de bénéficiaires des centres d'insertion socioprofessionnelle. Ceux-ci ont d'ailleurs pris l'initiative de créer cette structure, aujourd'hui totalement autonome.

Bien d'autres secteurs d'action sont couverts par les partenaires du site. Citons notamment le micro-crédit (200 micro-crédits personnels et professionnels octroyés en Hainaut) avec Crédal, l'organisation de formations et de séjours pour les enfants sourds et malentendants (9 séjours, 2 semaines de plaine et 28 journées d'animation) via le CREE¹⁶, l'environnement avec la sensibilisation de près de 4000 personnes à la nécessité de limiter l'impact des activités humaines sur celui-ci et sur les eaux de surface en particulier (Contrat de Rivière Sambre et Affluents).

¹⁵ Moyenne obtenue sur base des chiffres correspondant aux années 2011 à 2016

¹⁶ Collectif Recherche Et Expression

3.2.2 L'exemple du Pôle d'Economie Sociale du CPAS de Charleroi

Le Pôle d'Economie Sociale (Pôle Sud) du CPAS de Charleroi, regroupait initialement 3 services nés dans des bâtiments différents : Proxi-Services, service de proximité agréé comme IDESS en 2008, Trans'Form, EFT depuis 2004 et CISP depuis 2017 et Porte Ouest Service Plus, Entreprise d'Insertion (EI) ayant dû faire aveu de faillite en 2013. Les 3 structures vis(ai)ent à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle de personnes éloignées de l'emploi ou dont la situation personnelle a dégringolé en raison d'un accident de vie : séparation, perte d'emploi, expulsion d'un logement, surendettement, problème de santé et/ou familiaux. Pôle Sud se situe au sein de la Direction de l'Action collective et est un service de deuxième ligne du CPAS de Charleroi.

En 2009, ce dernier a décidé d'investir de manière importante dans le secteur de l'économie sociale en acquérant un bâtiment volumineux (3000 m² d'entrepôt + 500 m² de bureaux + un showroom de presque 400 m²). Il peut ainsi développer un véritable pôle d'économie sociale et assurer le développement des différentes structures.

- Proxi-services

Proxi-Services a été créé en 2005 pour répondre à une demande du territoire de Charleroi : offrir des services de proximité tels qu'un service de bricolage (petits travaux d'aménagement et d'adaptation du logement) et un service entretien d'espaces verts à un tarif horaire abordable pour les plus démunis. Comme décrit précédemment, l'IDESS a globalement deux objectifs, l'insertion socioprofessionnelle de personnes éloignées de l'emploi et l'offre de services, principalement, à un public fragilisé socialement et/ou économiquement.

Quelques données chiffrées

En 2015, le secteur du bricolage a aidé 297 clients dont 93,6 % faisaient partie du public cible. Le secteur du jardinage a aidé 195 clients dont 92,8 % faisaient partie du public cible.

En 2015 toujours, Proxi-services comptabilisait 15 agents sous contrat article 60. Entre 2011 et 2015, ce secteur a employé 47 agents sous contrat article 60.

• Trans'Form

Les autorités du CPAS de Charleroi, ayant vite décelé le potentiel de certains métiers en lien avec la récupération et la revalorisation de déchets, décident de créer « Trans'Form » en 1997 avec, entre autres, la filière « dépanneurs électroménagers ». En 2004, avec l'arrivée du nouveau cadre décretal, Trans'Form se fait agréer « Entreprises de Formation par le Travail »

Avec le développement des activités de Trans'Form est née l'idée de profiter d'un « effet d'aubaine » pour s'ouvrir à un autre secteur : celui des métiers de la logistique : Gestion des « biens d'expulsion » pour la Ville de Charleroi, livraisons « clientèle », transports de biens et de déchets (surtout des DEEE¹⁷ liés à l'activité de revalorisation d'électroménagers),..., autant de tâches nombreuses et diversifiées permettant à des stagiaires d'apprendre les spécificités des métiers de « livreur » et de « manutentionnaire » en les exerçant au quotidien, conformément à la pédagogie propre aux EFT. La filière « Livraison-manutention » voit donc le jour en 2004, avec, dès le départ, la volonté de travailler en collaboration avec le centre de compétence « FOREM Logistique » de Houdeng. Les collaborations se sont renforcées au fil des années permettant aujourd'hui à 16 stagiaires d'accéder chaque année aux formations permettant le passage des « Brevets Caristes », l'obtention du « VCA » et de la certification « opérateurs d'entrepôt ».

En 2009, grâce à l'acquisition du bâtiment du Pôle d'Economie Sociale, Trans'Form a pu se développer de manière importante tant dans son volet « entreprise » que celui « formation ».

Il peut mieux s'adapter aux (faibles) pré-requis des candidats stagiaires, et saisir de nouvelles opportunités productives et commerciales. En 2011, un nouveau choix stratégique est opéré : il prend le train des « Ressources© » et ainsi celui des activités liées à l'émergence de structures assurant une gestion globale des déchets dits « encombrants » (avec tout ce que cela suppose : sélection plus fine et plus diversifiée, importance accrue de collectes et manutentions « préservantes », augmentation des tonnages,...). Trans'Form s'inscrit comme membre de « Trival-IS », la 1^{ère} Ressourcerie© active sur Charleroi.

Fin 2012, le CPAS devient ensuite membre fondateur d'une SCRL FS¹⁸ (agrée entreprise d'insertion) « La Ressourcerie© du Val de Sambre¹⁹ » (en partenariat avec l'Intercommunale de gestion des déchets « ICDI » et celle de développement économique « IGRETEC »). Déjà spécialisée dans la revalorisation de gros électroménagers, Trans'Form élargi ainsi ses activités, et met sur pied une formation d'« Agent Valoriste » offrant deux orientations : « Agent Valoriste – Dépannage électroménager » et « Agent Valoriste – Valorisation de Biens meubles ». Deux facettes d'un métier visant la récupération et la maximalisation de la revalorisation de ces nouvelles ressources : les déchets.

¹⁷Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

¹⁸ Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale

¹⁹ LRVS rue du Déversoir, 6010 COUILLET – SCRL FS (numéro d'entreprise : 0500.518.218)

Quelques données chiffrées

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre stagiaires	58	75	73	67	74	70
Nbre heres formation	27.154	43.362	37.045	44.833	49.286	48.720
Nbre pers art 60 (Etp/an)	10,75	14,58	16,33	14	18	11,17
Chiffre Affaire (€)	101.139	193.848	230.904	257.517	234.854	271.301
Nbre électro valorisés		563	586	671	673	602
Encombrants revalorisés (tonnes)			79	114	127	171

Source : Pôle Economie Sociale de Charleroi

3.2.3 L'exemple du « Pôle de Reconversion »

Le pôle de Reconversion est une société coopérative à Finalité Sociale. Elle est née de la volonté de réunir, en un seul lieu, différents opérateurs de formation, d'insertion et d'aide à la création d'entreprises de façon à faciliter l'accès à la formation et à l'emploi à un public en reconversion ou en difficulté d'insertion.

La société a été constituée en 2002 par la FGTB, la CSC et les différentes asbl qui la composent : ARCHIPEL, la FUNOC, la MIREC, et le RESEAU. Il s'agit d'une coopérative de services pour opérateurs de formation et d'insertion.

Plus qu'un rassemblement géographique, il s'agissait d'une véritable volonté de synergies et de complémentarités entre différents opérateurs actifs dans la formation et l'insertion d'un public fragilisé dans la région de Charleroi.

Rappel historique de la mise en synergie des différents opérateurs

La FUNOC²⁰ fut créée en 1977 et est aujourd'hui bien ancrée dans la région de Charleroi avec ses centres de Gilly, de la Digue et de Monceau-Sur-Sambre. En 2017, elle occupe environ 180 personnes et accueille +/- 1.800 stagiaires dans les différents secteurs de son dispositif global de formation. Cette ASBL est, aujourd'hui, reconnue et agréée comme CISP.

Par la suite, Archipel fut mis en place. Au départ, Association de fait regroupant les deux organisations syndicales FGTB et CSC, Archipel a vu le jour en 1985 pour gérer, avec l'ONEM, la cellule de reconversion de Dassault et a pris en charge, au fur et à mesure, d'autres cellules de reconversion (comme GLAVERBEL, VERLIPACK, SONACA, GAILLY, la cellule SABENA, les COCKERIES d'ANDERLUES, SPLINTEX). En 2017, Archipel occupe 6 personnes et accueille un peu plus de 100 stagiaires.

Dès 1987, la création du « Réseau » fut permise. Il s'agit d'un Centre de Formation Professionnelle agréé et subsidié par l'AViQ²¹. Il a été créé par la FUNOC et est devenu une institution distincte à la demande des pouvoirs publics.

En 2017, le « Réseau » occupe 22 personnes et accueille environ 80 stagiaires dans son centre.

En 1991, création de la MIREC. Contrairement aux trois opérateurs précédents, celle-ci a été constituée sur base d'un partenariat très large regroupant les pouvoirs locaux, le FOREM, les organisations patronales, les CPAS, les organisations syndicales. La MIREC n'est pas un centre de formation. Son objectif premier est la mise à l'emploi de demandeurs d'emploi peu qualifiés. Son action fut rapidement reconnue au point que, en 1994, le Ministre Albert LIENARD, Ministre de l'Emploi et de la Formation de l'époque, généralisa les Missions Régionales pour l'ensemble de la Wallonie sur base de son modèle. En 2017, la MIREC occupe +/- 55 personnes et en met à l'emploi durable à peu près 800.

Pendant 20 ans, le bâtiment situé au 41 rue de Trazegnies à Monceau-Sur-Sambre, en face de la gare de Marchienne, a regroupé les services administratifs de la société HANREZ (aujourd'hui en faillite) bien connue dans la Région et qui, à l'époque du sommet de ses activités, a occupé plus de 1.200 travailleurs.

Lors de la faillite d'Hanrez, ce bâtiment administratif fut racheté par le Fonds de formation du secteur des fabrications métalliques, organisme paritaire, devenu l'IFMH, l'Institut de Formation du Métal Hainaut – Namur.

Enfin, au début des années 2000, celui-ci, pour des questions de stratégie propre, a décidé de s'implanter dans la région du Centre et de vendre ce bâtiment. Et c'est ici que commence une nouvelle histoire.... celle du Pôle de Reconversion.

Un débat interne fut engagé au sein et entre les deux organisations syndicales FGTB et CSC. N'y avait-il pas là une opportunité à saisir ? Le mouvement syndical n'avait-il pas à faire un pas de plus dans sa volonté de partenariat, de synergie, de complémentarité?

Rapprocher différents opérateurs sur un même site, favoriser les lieux de rencontre, de débat, susciter des initiatives communes, étaient bien des objectifs prépondérants, plus ambitieux que la réalisation d'une simple opération immobilière.

Rapidement, un large consensus s'est dégagé (sur les objectifs et sur les moyens). D'abord entre les deux organisations syndicales et ensuite avec les opérateurs FUNOC, MIREC, Réseau, et Archipel.

²⁰ Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi

²¹ Agence pour une Vie de Qualité

Il fut donc décidé de :

1. Négocier l'achat du bâtiment,
2. Créer une Société Coopérative à Finalité Sociale,
3. Acheter le bâtiment et organiser sa gestion.

Une fois la société constituée, l'achat du bâtiment a pu se concrétiser grâce à l'intervention financière de la SOWECSOM (Société Wallonne d'économie sociale marchande) et de CAROLIDAIRE (Fonds d'Economie Sociale Marchande du Pays de Charleroi).

La société, reconnue au départ comme Entreprise d'Insertion (EI), a alors décidé d'engager dans un premier temps :

- Un coordinateur technique chargé de la gestion au quotidien, des travaux, etc...
- Trois temps pleins et deux mi-temps pour l'entretien des locaux.

Assez rapidement, le Pôle de Reconversion a envisagé de développer une crèche-garderie avec une volonté d'implantation dans le quartier. En 2008, ce projet a été concrétisé et la crèche est opérationnelle depuis janvier 2009. Elle peut accueillir jusqu'à 25 enfants (enfants du personnel, des stagiaires et du quartier de la Porte Ouest).

Vers 2014, Le Pôle a renoncé à son statut d'Entreprise d'Insertion. La société souhaitant en effet pouvoir stabiliser le personnel en place et ne répondant plus aux exigences de la nouvelle législation EI.

Aujourd'hui, la société occupe 8 personnes et le site du Pôle de Reconversion héberge quelques 130 travailleurs et plus d'un millier de stagiaires.

En rassemblant sur ce site ces différents opérateurs dans le domaine de la formation, de l'insertion, de l'économie sociale, le Pôle de Reconversion avait le souhait de :

- Créer une dynamique nouvelle en favorisant les échanges, les débats, les initiatives nouvelles et communes ;
- Favoriser les synergies et les complémentarités diverses ;
- Permettre aux demandeurs d'emploi et plus particulièrement, les plus défavorisés d'accéder à un très large dispositif d'accompagnement et de formation ;
- Apporter sa pierre, par ses actions multiples, aux efforts de reconversion de la région et particulièrement apporter sa contribution à la dynamique de quartier mise en place dans le cadre de la « Porte Ouest ».

La proximité géographique a clairement favorisé le développement d'actions concomitantes ainsi que le partenariat autour de nouveaux projets. Toutefois, les partenaires se sentent encore trop cloisonnés et un peu à l'étroit dans l'actuel bâtiment. Celui-ci, construit en 1963, a besoin d'une rénovation profonde et qui constitue une occasion pour les quatre opérateurs de discuter le réaménagement complet du site afin de favoriser plus encore le partage des biens et services. Cela permettra peut-être enfin de concrétiser le projet de cafétéria partagé souhaité par tous depuis la naissance du Pôle de Reconversion.

4. L'IMPACT DES ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE

4.1 Charleroi et le non-emploi

A Charleroi (entité), en 2016, la part des individus participant à la constitution du « Revenu Imposable » représentait 61,5 % de l'ensemble de la population en âge de travailler (taux d'activité) contre 67,5% en Wallonie. La part de personnes ayant effectivement un emploi (le taux d'emploi) sur l'ensemble de la population active s'élève, quant à lui, à 46,3% pour l'entité tandis qu'il constitue une part de 57,7 % en Wallonie (Vlaanderen, 2018). Les disparités territoriales en terme d'emploi sont donc significatives.

En effet, aujourd'hui, Charleroi compte 18.263 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI). Parmi ces demandeurs d'emplois, 87,7 % n'ont pas dépassé le stade du secondaire supérieur et 42 % de ces mêmes DEI possèdent ce statut depuis plus de 2 ans (Forem, 2018).

Ces différents constats révèlent une difficulté pour l'entité et ses habitants liée à la situation de l'emploi : alors que le nombre de personnes en âge de travailler est similaire aux autres entités géographiques, les indicateurs de l'emploi sont plus faibles, ce qui est le reflet d'une situation économique relativement plus précaire.

4.2 Impact social

Comme mentionné préalablement, les entreprises d'économie sociale ont une finalité sociale. Cette dernière a pour conséquence la réalisation de missions dont le résultat s'évalue au travers d'une « mesure » qu'on appelle l'impact social.

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, de capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques (CSESS, 2011) ».

4.2.1 Lutte contre la pauvreté

Cet impact est encore loin d'être facilement mesurable et donc mesuré, car la difficulté réside en la spécificité de cette économie. En effet, il ne se limite pas au calcul des indicateurs quantitatifs généralement utilisés dans l'économie traditionnelle souvent principalement liés à des éléments purement monétaires.

Néanmoins, mesurer cet impact et, plus généralement, évaluer l'économie sociale sont la direction choisie des chercheurs et travailleurs de terrain. Actuellement, l'Union Européenne finance un projet de 4 années qui réunit plus de 21 partenaires. Ce projet nommé VISES pour « Valorisation de l'Impact Social de l'Entrepreneuriat Social » a pour but « de mettre en lumière ce que les entreprises sociales et solidaires apportent pour le dynamisme des territoires et le bien-être à leurs habitants (INTERREG, 2018) ». ConcertES ainsi que Trans'form font partie des acteurs qui participent à la co-construction de ces indicateurs.

Nous espérons que l'actualisation de la prochaine version de ce chapitre pourra être étayée des résultats du projet VISES.

Si l'on s'inspire de l'exemple de l'insertion socioprofessionnelle détaillé précédemment, on remarque comment l'économie sociale d'insertion se positionne (notamment via l'activation vers l'emploi) dans un objectif de lutte contre la pauvreté.

Par exemple, les besoins en partie pris en charge par les IDESS sont des services que les entrepreneurs privés pourraient, en principe, mettre en place. Cependant, dans la plupart des cas, ils ne correspondent pas à une demande pour l'activité privée parce que les moyens des publics précaires pour payer ces services sont insuffisants. Le coût étant trop important, les personnes concernées seraient devant l'alternative de grever leur budget au détriment d'autres dépenses tout aussi importantes, ou de renoncer au service et laisser se dégrader l'environnement de vie (services à la maison, au jardin) ou social (transports). Les services IDESS jouent un rôle important dans la rupture de l'isolement dans lequel se trouvent beaucoup de bénéficiaires, soit par leur âge, soit par leur manque de mobilité ou leur précarité sociale. Ce lien s'alimente tant entre usagers que dans la relation moins commerciale qui s'établit entre les travailleurs de l'IDESS et ses clients. Il s'agit aussi de permettre aux personnes âgées de plus facilement garder le contact avec leur famille ou connaissances, ce qui contribue, entre autres, aussi à éviter un placement en maison de retraite. C'est encore plus vrai dans les zones rurales mal desservies par les transports en commun et où les déplacements quotidiens sont plus longs (y compris pour exercer ses droits à la santé et à la justice par exemple).

Au-delà du lien social ordinaire, chaleureux, il y a aussi une fonction de veille sur les personnes. Grâce à l'imbrication entre l'organisation des services concrets et la vocation à l'aide sociale de son pouvoir organisateur, un repérage de besoins d'accompagnement peut se faire à l'occasion d'une demande centrée sur un besoin matériel. L'intégration entre les services proposés et l'expertise en matière de précarité sociale est un plus.

4.2.2 Impact « Environnement »

Les activités des structures présentées plus haut peuvent apporter une plus-value environnementale importante. Par exemple, tout en permettant à des personnes précarisées de se remeubler, se rééquiper, remplacer des appareils en panne ou des meubles abimés (ce qu'elles n'auraient pu faire au prix du neuf), ces activités ont aussi un impact sur la diminution des déchets. Elles contribuent à la fois à éviter la mise à la décharge, voire aux dépôts sauvages d'objets réparables, recyclables ou au minimum triables. Le meilleur usage possible d'objets à la fin d'un cycle est assuré. Si l'objet est réparable, le déchet est ainsi évité, de même que la production d'un objet neuf, probablement de faible qualité, s'il est d'un prix accessible à une clientèle défavorisée. Un cycle vertueux de récupération est ainsi bouclé. L'enjeu est immédiat pour les objets directement recyclés, mais aussi plus large dans l'impact culturel qui change la valeur négative accordée aux objets de récupération.

A Charleroi, les structures actives dans l'économie sociale ont choisi d'aller encore plus loin du point de vue de la gestion des déchets et du recyclage. Avec Trans'form, Comet et la Ressourcerie du Val de Sambre, c'est le cycle entier du recyclage qui est valorisé. Depuis 2016, c'est un véritable « village du recyclage » qui a été envisagé à Couillet sur le site de l'ICDI (intercommunale de gestion des déchets de Charleroi). Les partenariats de ce projet font la part belle à l'économie sociale, qui a déjà prouvé depuis longtemps son expertise en matière de recyclage et de réemploi. Parmi les entreprises partenaires, on compte notamment Retrieval, Terre ou la Ressourcerie du Val de Sambre.

Outre la gestion des déchets, l'objectif est de créer un véritable village du recyclage avec un parcours pédagogique à destination des écoles et groupes de visiteurs. Ce nouveau site est une opportunité de développement considérable pour les entreprises sociales. Retrieval, active dans le recyclage de déchets électroniques, compte investir un million d'euros pour une infrastructure mieux adaptée, 20 à 25% de superficie supplémentaire et 3 à 5 emplois créés d'ici cinq ans. Pour Terre, les objectifs sont similaires : 3,5 millions d'investissement pour une superficie de 15.000 m² (au lieu des 10.000 actuels), avec 21 tonnes quotidiennes de textiles triés (au lieu des 7 tonnes actuelles) et 15 emplois supplémentaires (SAW-B, 2016) ».

4.2.3 Impact : Petite enfance

L'exemple du « Pôle en couleur », créé par la FUNOC peut être apporté. Ce projet prend sa source dans un constat de terrain qui affirme qu'il est difficile d'articuler vie professionnelle et familiale sans disposer d'une information complète et détaillée sur les solutions en matière d'accueil des enfants existant dans notre système quotidien. Cela est encore plus vrai pour les familles en situation de recherche d'emploi qui sont susceptibles, du jour au lendemain, de devoir se présenter à un emploi ou de débiter une formation. Une solution de qualité doit pouvoir être trouvée en urgence pour la garde des enfants. Une égalité hommes-femmes dans la vie économique est ainsi favorisée et participe au principe d'égalité des chances promu dans les politiques de l'emploi.

4.2.4 Impact santé : Etat des lieux et questionnement

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2015), le «droit de jouir du meilleur état de santé possible» implique que soit réunis un ensemble de critères sociaux favorables à l'état de santé de tous, notamment la disponibilité de services de santé, des conditions de travail sans risque, des logements appropriés et des aliments nutritifs. La réalisation du droit à la santé est étroitement liée à la réalisation des autres droits de l'homme, notamment le droit à l'alimentation, au logement, au travail, à l'éducation, à la non-discrimination, à l'accès à l'information et à la participation.

Selon le Crédoc (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie) (CRÉDOC, 2004), en France, à propos de l'accompagnement des sans-emplois de longue durée, les acteurs de l'insertion sociale mentionnent leur désarroi face à l'émergence, depuis plusieurs années déjà, de troubles liés directement selon eux à la précarité de leurs allocataires : démobilité, anxiété, déprime, dépression, voire agressivité, violence... Mal être estimé aux frontières de leurs compétences tant dans la prévention, que dans «le diagnostic» ou la prise en charge.

Selon l'Enquête Nationale de Santé 2013, 41 % des Wallons en âge de travailler et dans la classe de revenus les plus bas souffrent de détresse psychologique. De plus, 12 % de cette même catégorie de personnes sont insatisfaits de leurs contacts sociaux. 20 % des ménages wallons de la catégorie des 20-64 ans, à très bas revenus, ont même dû postposer des soins médicaux pour des raisons financières.

Etat des lieux en matière de facteurs socioéconomiques influençant la santé

A Charleroi, un habitant sur cinq en âge de travailler était demandeur d'emploi chômeur complet indemnisé en février 2017, soit deux fois plus qu'au niveau national (Forem, 2017).

Pour 2017, le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (Ménage avec charge de famille, taux isolé, taux cohabitant) à Charleroi s'élève à près de 10 000 unités (Observatoire du CPAS de Charleroi, 2018). De plus, près de 12,5 % des ménages de Charleroi sont des familles monoparentales dont la personne référente est une femme (2.2% pour les hommes) (IWEPS, 2018), or, on sait combien ce type de situation entraîne souvent un phénomène de précarité (difficultés financières, difficultés de recherche d'un travail (garde d'enfants), etc.). Enfin, le revenu médian annuel par déclaration à Charleroi en 2016 (18.548 euros en 2015) est de plus de 5.000 euros plus faible qu'au niveau national (Hainaut-Développement, 2018).

4.2 Quid de la mesure de l'impact

Nous ne disposons malheureusement pas de données quantitatives ou d'indicateurs formalisés concernant la santé, le ressenti des travailleurs de l'Economie sociale, ou du suivi de ces personnes à leur sortie du parcours d'insertion. Néanmoins, quelques études qualitatives ont été réalisées au niveau local et régional. Une étude menée par le Gerموir a montré la plus-value pour les stagiaires du suivi d'une formation au sein de l'EFT. Elle démontre l'importance (difficilement mesurable quantitativement) de la confiance en soi acquise par les stagiaires à l'issue de leur formation au sein de l'EFT. Une recherche réalisée par SAW-B s'est quant à elle intéressée à la question de l'engagement (pour une cause) des travailleurs du secteur (SAW-B, Être engagé pour une cause par une entreprise sociale, 2018).

Selon le Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique belge (CIRIEC), afin de garantir la transparence et l'efficacité des dispositifs d'économie sociale d'insertion, il apparaît nécessaire de mesurer tant les résultats et les impacts de ceux-ci que leurs coûts. Si de tels impacts ne sont, à l'heure actuelle pas encore « mesurés », la théorisation d'outils de mesure concernant leur prise en compte a vu le jour (CIRIEC, ?).

Dans ce cadre, le CIRIEC propose, en plus de critères indicatifs quantitatifs financiers, de relever des critères d'ordre qualitatifs, appelés descripteurs, tels le :

- descripteur d'intégration sociale : cette catégorie de descripteur est modulable en fonction du type de dispositif analysé et de son type de mesure. En effet, des critères comme la diminution du taux de criminalité semblent plus pertinents pour des outils comme les régies de quartier. Pour d'autres dispositifs, en fonction du niveau d'analyse (étude du comportement civil, cellule familiale, relations humaines), une série de critères peuvent être repris qui viennent se renforcer ou nuancer le propos ;
- descripteur de l'impact sur la qualité de la vie : celui-ci sous-entend implicitement une série d'impacts différents mais étroitement liés : impact sur la façon de vivre (logement, habitude) et sur la santé mentale et physique ;
- descripteur de l'impact sur le bien-être : Il s'agit d'un descripteur exclusivement subjectif puisqu'il synthétise la perception qu'ont les personnes du public cible, de l'impact de leur passage dans l'organisme sur leur vie et leur bien-être général ;
- descripteur de l'impact sur le sentiment d'efficacité personnelle, l'estime et la confiance en soi : Etroitement lié au précédent, ce descripteur apparaît bien sûr complémentaire, mais il peut être aussi considéré comme facultatif dans notre tableau, en fonction des termes dans lesquels le premier a été posé et du type de réponse fournie ;
- descripteur de l'impact général sur le capital social (cohésion sociale, plus-value sociale) et sur le capital humain : Dans la mesure où ce descripteur recouvre des aspects d'ordre global en touchant des individus autres que les bénéficiaires directs ou en ayant des effets qui ne se mesurent qu'à très long terme. Son évaluation reste fort complexe. Celle-ci pourrait se faire de manière plus générale sur l'ensemble des dispositifs avec un poids plus prononcé pour la cohésion sociale dans certains types de dispositifs (régies de quartier) ou pour le capital humain dans d'autres (EFT, entreprises d'insertion...).

L'évaluation de structures, qu'elle soit réalisée dans un but de financement, de remise en question, d'amélioration ou de plaidoyer politique est nécessaire. Il est donc crucial que de tels descripteurs puissent être analysés et pris en compte dans la « mesure » de l'impact d'entreprise d'économie sociale sur la santé et le bien-être des travailleurs et publics bénéficiaires.

CONCLUSION

Ce chapitre avait pour ambition de dresser une première approche cartographique de la situation de l'économie sociale à Charleroi. A cette fin, nous avons mobilisé les données disponibles auprès de l'observatoire de ConcertES, afin d'en extraire les données locales et ensuite comparer la situation carolo à d'autres entités territoriales. L'analyse de ces données a incité le groupe de travail à retravailler le périmètre de ce secteur.

En résumé, nous avons vu que l'économie sociale propose des activités économiques productrices de biens ou de services, [...] dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :

- finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit,
- autonomie de gestion,
- processus de décision démocratique,
- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

On retrouve ces principes au sein de 5 formes juridiques distinctes (qui permettent de regrouper et de comptabiliser les entreprises d'économie sociale) :

- les associations (associations sans but lucratif (ASBL) et associations de fait),
- les sociétés à finalité sociale (Société financière à finalité sociale) (SA, SCRL, SPRL...),
- les sociétés coopératives agréées par le Conseil national de la Coopération (CNC),
- les fondations,
- les mutuelles.

Cette définition exclut à la fois le secteur privé à but lucratif mais également le secteur public du cadre régit par le décret.

Le groupe de travail s'est donc entendu pour recentrer le champ d'analyse autour de l'économie sociale « d'insertion » et utiliser les anciens critères adoptés par ConcertES (avant le décret fixant les 4 principes édictés ci-dessus) :

- les structures disposant d'un agrément de la région wallonne de type CISP professionnalisant (ex-EFT), ETA, entreprise d'insertion ou IDESS... incluant donc aussi des services publics disposant de ces agréments;
- les sociétés à finalité sociale (Société financière à finalité sociale) (SA, SCRL, SPRL...);
- les sociétés coopératives agréées par le Conseil national de la coopération.

Initialement, l'économie sociale d'insertion s'est développée sur Charleroi pour tenter de répondre au problème d'exclusion du marché du travail des personnes qui en sont le plus éloignées. Elle a mis en œuvre des initiatives diversifiées pour apporter des pistes de solutions aux diverses problématiques que son public cible rencontre. Ainsi, nous avons pu mettre en évidence la plus-value qu'apporte la mise en réseau des structures d'économie sociale qui, en développant des synergies, de nouvelles associations et entreprises, répondent à des problématiques révélées sur le terrain, comblent des besoins insatisfaits ou mal-satisfaits.

Il importe de souligner que cette analyse et cette conclusion sont étroitement liées à l'angle d'approche choisi pour rédiger ce cahier. Nous aurions pu choisir un angle de vue très différent et nous focaliser sur les structures qui proposent des emplois durables dans le secteur de l'économie sociale à Charleroi. Nous aurions ainsi pu observer les emplois créés dans les ETA et les EI : rien qu'avec les 2 Entreprises de Travail Adapté basées sur Charleroi, 457 emplois durables ont été créés... emplois qui permettent à de très nombreuses entreprises commerciales de la région de se développer puisqu'une grande partie de l'activité de ces ETA s'effectue au travers de contrats de sous-traitance.

Mais le choix posé pour ce cahier est aussi orienté par l'observation d'un nombre très (trop) limité d'entreprises d'insertion sur le territoire de Charleroi. Nous pensons qu'il s'agit d'un challenge pour les années futures. A l'instar des ETA, le développement d'entreprises d'insertion pourrait créer de nouvelles opportunités d'emploi pour des publics éloignés de l'emploi, ne disposant pas d'une reconnaissance de l'AVIQ mais formés dans le nombreux CISP locaux. Ces entreprises d'insertion proposaient en outre des produits et des services dans une dynamique de développement durable, local et de partenariat. Dans une ville qui a souffert et qui souffre encore de la fermeture des grosses industries et entreprises, l'économie sociale au travers de ses principes fondateurs, peut redonner une dimension humaine à l'économie et une véritable richesse sociale et économique à un territoire.

Ce cahier thématique est également l'occasion de mettre rapidement en évidence des impacts sociaux produits par les structures d'économie sociale. Ces impacts suffisent à vouloir motiver des porteurs de projets pour la création de nouvelles structures. Les synergies entre les partenaires du secteur prouvent qu'elles permettent cette création d'entreprises. De plus, ce processus de mutualisation semble bien efficace et pertinent puisqu'il permet, d'une part, de mieux répondre aux problématiques rencontrées mais également de faire des économies d'échelle. L'efficacité, l'insertion socioprofessionnelle, le développement de services de proximité adaptés à la réalité de terrain, la création de nouvelles activités, d'une économie raisonnable et plus humaine sont autant d'enjeux que cet outil descriptif souhaite mettre en valeur. Gageons que ces constats et exemples puissent alimenter les débats et réflexions et constituer un véritable outil d'aide à la décision.

Nous n'avons pas poursuivi l'analyse des impacts sociaux car, à ce jour, il est difficile de les mesurer. Un projet Interreg (VISES) s'est emparé de la question. Il devrait aboutir à une méthodologie et à des indicateurs permettant de mieux identifier et mesurer ces impacts. Lorsque ce travail sera abouti, nous pourrions envisager d'en faire un complément à la thématique.

Cette publication constitue donc une première approche de l'économie sociale. Les résultats du travail de VISES ou la mise en évidence de partenariats intersectoriels mettraient en lumière une connaissance plus globale et équilibrée des dynamiques territoriales. Enfin, un échange de bonnes pratiques en matière d'observation territoriale, du secteur de l'économie sociale en particulier, pourrait également être construit entre les deux villes sœurs que constituent Liège et Charleroi.

BIBLIOGRAPHIE

(CSESS), C. S. (2011). Rapport de synthèse sur la mesure de l'impact social. Récupéré sur [avise.org](http://www.avise.org): <http://www.avise.org/ressources/rapport-de-synthese-sur-la-mesure-dimpact-social-du-csess>

Avise. (2016). Les entreprises d'insertion (EI). Récupéré sur Avise: http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161206/crdlaiae_201161129_ficheei.pdf

Charleroi, O. d. (2018). Tableau de bord 2017. Charleroi: CPAS.

CIRIEC. (?). L'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION : Analyse des complémentarités et de l'efficacité. Récupéré sur BELSPO: https://www.belspo.be/belspo/organisation/Publ/pub_ostc/SoCoh/rSO12049sum_fr.pdf

ConcertES. (2016, Mars). L'Etat des lieux de l'économie sociale en 2014. Les cahiers de l'Observatoire, p. 20 pg. Récupéré sur http://www.observatoire-es.be/wp-content/uploads/2016/04/OES_LesCahiers12_WEB.pdf

ConcertES. (2017). Fichier Excel. Louvain-la-Neuve.

ConcertES. (2018). L'économie sociale en Wallonie. Récupéré sur [concertes.be](http://www.concertes.be/joomla/content/view/30/166/): <http://www.concertes.be/joomla/content/view/30/166/>

Coraggion, J. (2005). Economie du travail. Dans L. e. Cattani, Dictionnaire de l'autre économie (pp. 261-270). Paris: Desclée de Brouwer.

CRÉDOC. (2004, Novembre). Les dispositifs d'insertion face aux problèmes de santé, Cahier de Recherche N° 208. Récupéré sur Crédoc, -Les dispositifs d'insertion face aux problèmes de santé, Cahier de Recherche N° 208

EWETA. (2017). Qu'est-ce qu'une ETA. Récupéré sur Entente Wallone des Entreprise de Travail Adapté: <http://www.eweta.be/fr/les-eta/>

Forem. (2017). Chiffres. Récupéré sur Leforem: <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html>

Hainaut-Développement. (2018). Profils communaux. Récupéré sur Hainautstat: <http://www.hainautstat.be/profilscommunaux/atlas.html>

INTERREG, V. (2018). Donnons du sens à notre économie. Récupéré sur [projetvisesproject.eu](http://www.projetvisesproject.eu): <http://www.projetvisesproject.eu/>

INTI. (2017). International Network of Territorial Intelligence. Récupéré sur inti.hypotheses.org: <https://inti.hypotheses.org/>

IWEPS. (2018). Types de ménages. Récupéré sur Walstat: https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=244401&ordre=6&periode=01/01/2017&niveau_agre=P&sel_niveau_catalogue=T

Konstantatos, F. (2011). Quel genre d'égalité hommes-femmes en économie sociale : Analyse. Récupéré sur SAW-B: <http://www.saw-b.be/EP/2011/A1109genre.pdf>

Monceau-Fontaines. (2018). Présentation. Récupéré sur Monceau-Fontaines: <https://www.monceau-fontaines.be/presentation/>

Moteur de recherche des Entreprises de travail adapté wallonnes. (2018). Récupéré sur leseta.be: <http://www.leseta.be/index.php>

OMS. (2015, Décembre). Santé et droits de l'homme, Aide-mémoire N°323. Récupéré sur who.int: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs323/fr/>

Périlleux, T. (2012-2013). Sociologie des pratiques économique. Histoire de l'alter-économie. Louvain-La-Neuve: UCL.

Pleyers, G. (2013). L'altermondialisme. 2) Théorie de la pratique : Le débat Marx- Proudhon et l'impératif Kantien d'action économique. Louvain-la-Neuve: UCL.

SAW-B. (2016, Mars). ES-info : Newsletter de l'économie sociale. Récupéré sur saw-b.be: http://www.saw-b.be/spip/Nouveau-village-du-recyclage?debut_sous_rub=20
www.saw-b.be/spip/Engagement-et-economie-sociale

SAW-B. (2017). Enquête sur les IDESS. Récupéré sur ES-info: http://www.saw-b.be/spip/DEBUT-ENQUETE-SUR-LES-IDESS?debut_sous_rub=20

SAW-B. (2017). L'économie sociale. Récupéré sur saw-b.be: SAW-B - "L'économie sociale" - <http://www.saw-b.be/spip/-L-economie-sociale-PORTLET->

SAW-B. (2018). Être engagé pour une cause par une entreprise sociale. Récupéré sur SAW-B: <http://www.saw-b.be/spip/Engagement-et-economie-sociale>

ULG, C. d. (2017). L'économie sociale d'insertion. Récupéré sur ces.ulg: http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/notes-de-synthese/les-concepts-du-troisieme-secteur/economie-sociale-d-insertion

Vlaanderen. (2018). Werk. Récupéré sur Steunpunt: <http://www.steunpuntwerk.be/cijfers>

Wallex. (2017). 20 NOVEMBRE 2008. – Décret relatif à l'économie sociale (M.B. du 31/12/2008, p. 69056). Récupéré sur Wallex.be: <https://wallex.wallonie.be/PdfLoader.php?type=doc&linkpdf=12837-12632-1171>

Wallonie. (2018). Les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP). Récupéré sur Wallonie Emploi Formation SPW: <http://emploi.wallonie.be/home/formation/cisp.html>

Wallonie-Bruxelles, G. d. (2014). Bassins de vie enseignement qualifiant-formation-emploi : c'est sur les rails ! Récupéré sur Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles: <http://gouvernement.cfwb.be/bassins-de-vie-enseignement-qualifiant-formation-emploi-c-est-sur-les-rails-1>

ANNEXES

L'économie sociale en quelques chiffres

Le tableau ci-après apporte une vision plus précise du champ de l'économie sociale en se basant sur les secteurs d'activité touchés ainsi que leur évolution sur 5 ans.

Nomenclature NACE : Répartition des entreprises et de l'emploi par secteur d'activité et évolution (2010-2015) - *Poste de Travail (PdT) & Entreprises (Ent.)

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	PdT	Ent.										
Activités Titres Services	572	13	532	11	546	11	458	9	477	9	531	10
Activités de services administratifs et de soutien	235	13	166	12	181	11	168	11	169	11	164	11
Activités financières et assurances									3	1	3	1
Activités immobilières	2	1	3	1	3	1	7	2	23	2	23	2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	181	26	164	20	177	20	183	19	179	19	225	20
Admin publique et défense - sécurité sociale obligatoire	651	4	636	4	855	4	829	4	806	3	824	3
Arts, spectacles et activités récréatives	319	35	321	34	330	29	286	27	290	29	295	30
Autres activités de services	422	86	420	86	415	87	417	83	406	80	386	75
Commerce de gros et de détail - rép d'auto et moto	19	5	22	5	25	6	9	6	8	6	7	4
Construction	6	2	7	2	8	1	9	1	10	2	8	1
Educ et enseign. (hors enseignement obligatoire)	239	15	251	21	248	22	269	26	269	28	280	27
Entreprises de Travail Adapté ETA	414	2	446	2	460	2	468	2	480	2	457	2
Hébergement et restauration	17	5	18	5	17	5	17	6	17	5	18	5
Industries manufacturières	29	2	29	2	33	2	34	2	35	1	34	1

Information et communication	53	5	51	5	51	5	47	4	53	4	51	4
Insertion socioprofessionnelle EFT/AFT - OISP - CISP	350	13	353	13	360	13	364	13	354	13	367	13
Prod et distrib eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution	30	3	41	4	41	4	43	5	43	4	41	4
Prod et distrib électricité, gaz, vapeur et air conditionné	48	1	54	1	50	1	56	1	55	1		
Santé humaine et action sociale	1.827	118	1.873	119	1.965	120	1.974	124	1.952	120	2.201	118
Transports et entreposages	3	1	2	1	1	1	2	1	1	1	2	1
Sous-total	5.417	350	5.389	348	5.766	345	5.640	346	5.630	341	5.917	332
Enseignement obligatoire	237	32	249	33	255	33	256	33	264	34	238	33
Hôpitaux	4.417	3	4.422	3	4.385	3	4.345	2	4.421	2	4.461	2
Sous-total	4.654	35	4671	36	4.640	36	4601	35	4.685	36	4.699	35
Total	10.071	385	10.060	384	10.406	381	10.241	381	10.315	377	10.616	367

Source : ConcertES

Répartition des entreprises et de l'emploi par secteur d'activité et évolution (2010-2015) selon la définition affinée de l'économie sociale
 - *Poste de Travail (PdT) & Entreprises (Ent.)

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	PdT	Ent.										
Activités de services administratifs et de soutien	192	7	121	7	135	8	119	6	129	6	125	6
Activités spécialisées, scientifiques et technique	23	5	7	2	11	2	13	2	16	3	20	3
Autres activités de services	102	11	102	12	93	11	99	10	101	9	95	9
Construction	5	1	6	1	8	1	9	1	9	1	8	1
Entreprises de Travail Adapté ETA	414	2	446	2	460	2	468	2	480	2	457	2
Hébergement et restauration	13	2	15	2	13	2	13	2	14	2	15	2
Hôpitaux	594	1	646	1	668	1	656	1	680	1	685	1
Industries manufacturières	29	2	29	2	33	2	34	2	35	1	34	1
Insertion socioprofessionnelle EFT/AFT - OISP - CISP	350	13	353	13	360	13	364	13	354	13	367	13
Production et distribution eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution	30	3	41	4	41	4	43	5	43	4	41	4
Santé humaine et action sociale	433	20	431	21	440	21	442	22	390	21	677	22
Titres Services	437	10	392	9	354	8	242	6	261	6	315	7
Transports et entreposages	3	1	2	1	1	1	2	1	1	1	2	1
Total général	2625	78	2591	77	2617	76	2504	73	2513	70	2841	72

Source : ConcertES

Centres d'insertion socioprofessionnelle de Charleroi

A. Les CISP

- Accueil et promotion des immigrés

API est une OISP qui souhaite, par un apprentissage vivant de la langue française et une démarche citoyenne respectueuse des différences culturelles, accompagner des groupes d'adultes d'origine étrangère vers une autonomie sociale et/ou professionnelle. Les activités de formation se donnent toute l'année au rythme de 22h30 par semaine.

- AID Soleilmont

Cette EFT propose de la formation qualifiante par la création, l'aménagement et l'entretien de jardins, parcs et espaces verts. Cinq activités doivent pouvoir être réalisées sur cette base comme abattre, dessoucher et élaguer les arbres, réaliser de petites constructions simples ou encore entretenir des outils et machines. Des aménagements minéraux ainsi que des toitures végétalisées sont créés. Le développement personnel des stagiaires est également encouragé.

- Archipel

Depuis sa création, Aide à la Reconversion en région de CHARleroi par l'Insertion Professionnelle et la création d'Emplois Locaux (ARCHIPEL) a développé une expertise au service de la reconversion des travailleurs et de la création d'emplois locaux. Cette asbl développe également une pédagogie d'autonomisation de la personne par un accompagnement sur mesure dans sa formation ou la création de son emploi.

Elle propose des modules de recherche active d'emploi et est également reconnue en tant qu'Agence-Conseil. Elle propose donc aussi bien à des travailleurs qu'à des demandeurs d'emploi dotés d'une fibre entrepreneuriale de créer leur entreprise dans une philosophie d'économie solidaire.

- Avanti

Avanti propose une réinsertion socioprofessionnelle à travers des modules variés comme des préformations dans le bois (menuiserie, sculpture/ébénisterie), le métal (ferronnerie, forge artisanale & soudure) mais également un module de formation préparatoire aux métiers techniques du spectacle et de l'audiovisuel. Une formation en carrelage sols et murs est également proposée ainsi que des ateliers d'expression et de développement personnel via les arts plastiques, le théâtre, la musique, le chant, etc. Un accompagnement social et professionnel de la personne est organisé tout au long du cursus.

- Chantier

L'asbl Chantier propose trois formations pré-qualifiantes : Une dans le bâtiment, une dans la petite enfance ainsi qu'une dans les services aux personnes. Les stagiaires alternent des périodes de travail sur le terrain, des rencontres individuelles avec l'agent d'insertion, des sorties professionnelles (salons, librairie, etc), des remises à niveau, etc. Ces formations sont organisées à raison de 34 à 38 heures par semaine. Une auto-école sociale a également été créée.

- Trans'Form

Ce CISP public (CPAS de Charleroi) propose des filières de formation en tant qu'agent valoriste à différents niveaux (soit en dépannage électroménager ou en revalorisation de biens meubles. Une section « livreur-manutentionnaire » est également proposée ainsi qu'une formation en vente.

Elle s'adresse tant aux particuliers qu'aux entreprises et est partenaire de la Ressourcerie du Val de Sambre. Elle dispose également d'un point de vente de seconde main en collaboration avec Oxfam solidarité.

- FUNOC

La FUNOC (Formation - Université Ouverte - Charleroi) est partie du constat qu'une part importante de la population sort du système scolaire après des échecs répétés et sans avoir acquis une réelle formation de base. Pour l'institution, une formation de base solide est de plus en plus indispensable. Elle développe donc, depuis 1977, un ensemble de dispositifs de formation s'adressant aux jeunes et adultes peu qualifiés et peu scolarisés de la région de Charleroi.

- J'arrive

Cette asbl dispense des formations pré-qualifiantes reconnues en arts du spectacle, en audiovisuel, en Infographie et Webdesign, en technique de recherche d'emploi et peut apporter également un plan destiné à la formation aux TIC (Technologie de l'Information et de la Communication).

- Le Gerموir

Permet à des personnes en difficulté sociale, des femmes principalement, d'apprendre un métier dans un contexte de travail réel. Un accompagnement psycho-social est apporté en plus d'une formation de 15 à 18 mois. Cette dernière est offerte soit en commis de cuisine et de salle, soit en nettoyage. L'institution propose également un service traiteur, un service de location de salle, de livraison de sandwichs et repas, de nettoyage et dispose d'un petit restaurant.

- Lire et écrire Charleroi-sud Hainaut

Cette ASBL est active depuis de nombreuses années dans le secteur de l'alphabétisation. Elle souligne l'importance d'apporter des solutions en la matière d'alphabétisation et d'en combattre les causes. Pour l'association, cette formation est développée dans une perspective d'émancipation et de participation des personnes. Une société plus égalitaire est ainsi encouragée. Elle organise également l'accueil et l'orientation du public ainsi que des campagnes de sensibilisation et d'interpellation politique.

- Mode d'emploi Charleroi-Thuin (Vie Féminine)

L'association souhaite améliorer l'accès au marché du travail des femmes demandeuses d'emploi en les accompagnant dans la réalisation de leur projet personnel et professionnel tout en leur apportant une formation qui leurs permettent d'acquérir plus d'autonomie et d'agir sur les obstacles qu'elles rencontrent dans leur insertion socioprofessionnelle. L'objectif est de maximiser les chances d'accéder à une formation qualifiante (à travers la connaissance de soi, des simulations à des tests d'entrée, des stages).

- Quelques Choses à Faire

“Quelques Choses à Faire” réalise des petits aménagements, une transformation ou une nouvelle construction et vise l’insertion sociale et professionnelle des stagiaires par l’apprentissage d’un métier du bâtiment sur des chantiers réels. Une approche durable est encouragée.

Des modules de formation à la carte sont mis en place un jour par semaine (français, maths, vie sociale, permis de conduire, etc). Un accompagnement social permet une aide en termes de logement, de médiation de dettes, un suivi dans la recherche d’emploi après la formation, etc.

- Sima Charleroi

Le Service d’Intégration Mission Action Charleroi ASBL propose des formations pour les demandeurs d’emploi en :

- Français langue étrangère. Cette formation à destination des personnes d’origine étrangère propose également des tables de conversation et une recherche d’emploi ;
 - Aide au passage du permis de conduire théorique ;
 - Secrétariat ;
 - En informatique ("Suite Office 2010") ;
 - Recherche d’emploi.
- Contre-poing

Cette association s’adresse à un public majoritairement issu de l’immigration qui reçoivent des cours d’alphabétisation et de français. Les jeunes et les enfants sont également accueillis et bénéficient d’un suivi scolaire ainsi qu’une aide aux devoirs et peuvent participer à divers ateliers d’expression et de créativité.

B. Les ETA

- Métalgroup

Est une entreprise située à Marcinelle qui occupe plus de 170 travailleurs dans des métiers diversifiés tels que la tôlerie, la ferronnerie, la menuiserie, l'imprimerie, etc.

- Anonyme

Cette entreprise ne souhaite pas être nommée dans cette publication.

C. Les IDESS

- Proxi-Services

Initiative du Pôle d'économie sociale du CPAS de Charleroi, le « Pôle Sud », ces services sont ouverts à tous les citoyens de l'entité de Charleroi. Une IDESS peut aider dans divers travaux tels que de la rénovation de l'habitat (peinture, etc.), des petits travaux de plomberie, d'électricité, d'isolation, de menuiserie, etc ; l'adaptation d'intérieur (pose d'une main courante, d'une barre de maintien, etc.).

Les travaux sont réalisés par des ouvriers en formation encadrés par des professionnels.

- Mobilité en Hainaut

L'asbl propose un service de transport adapté et à moindre coût à des personnes à mobilité réduite habitant les communes du Sud Hainaut et de la région de Charleroi, et mène toute action destinée à favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite.

D. Les entreprises d'insertion (EI)

- Le Café restaurant Notre Maison

Est un restaurant de quartier situé sur le Boulevard Tirou qui propose un plat du jour, de la petite restauration et une suggestion du chef.

- G'estime 2

Cette entreprise est active dans le secteur des titres-services et possède un atelier de repassage. Plus d'une centaine d'aide-ménagères y travaillent pour plus de 1000 clients.

- La Ressourcerie du Val de Sambre

Est un service gratuit de collecte à domicile des encombrants pour les habitants de l'arrondissement de Charleroi. Les objectifs visés sont la participation au développement durable via le recyclage, favoriser l'insertion professionnelle de personnes fragilisées sur le marché de l'emploi et de développer une activité économique pérenne.

- MDM Facilities

Cette coopérative à finalité sociale est active dans les secteurs de la maintenance industrielle, la manutention et le nettoyage industriel. Son objectif principal est la création d'emplois stables et durables. Une trentaine de collaborateurs sous contrat à durée indéterminée temps plein y sont actifs et chacun dispose d'un plan de formation continue.

- La Petite Fée du Logis

Est une société de titres-Services sur les territoires de Charleroi, Pont à Celles et Jumet. Ils proposent des services de nettoyage, d'accompagnement dans le quotidien.

E. Les Centres de Formation Professionnelle

- La Mirec

La Mission régionale pour l'emploi vise l'insertion socio-professionnelle d'un public peu qualifié et fragilisé du territoire de Charleroi.

- Le Réseau

Travaille à l'intégration des personnes handicapées via une évaluation des compétences et l'émergence d'un projet professionnel. Une formation dans les domaines du secrétariat, de la comptabilité, du dessin technique, de l'infographie, du web design et de la maintenance informatique est disponible ainsi que du job coaching.

Les entreprises d'insertion socioprofessionnelle à Charleroi pour 2015 et 2016 (Travailleurs, Articles 60 et stagiaires)

Nom de l'entreprise	Autres travailleurs		Art.60		Stagiaires	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
CISP						
Transform	15	17	31	19	74	70
Lire et Ecrire- Charleroi	16	20	1	2	170	190
Archipel	6	6	0	0	119	107
Germoir	22	22	2	3	113	124
Mode d'emploi Charleroi-Thuin	5	6	0	0	45	35
Accueil et Promotion des Immigrés	21	26	0	0	216	184
Quelque Chose à Faire	36	35	1	1	163	163
AID Soleimont	14	14	3	2	58	57
Avanti	12	13	2	2	43	53
Chantier	39	44	4	7	156	158
Funoc	184	180	8	13	1760	1718
J'arrive	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Contre-Poing	6	6	/	/	72	71
SIMA Charleroi	9	9	1	1	112	
ETA						
Anonyme	262,2 ETP	268	ND	ND	ND	ND
METALGROUP	206ETP	207 ETP	0	0	3	1
IDESS						
Proxi-services	11	11	17	13	3	1
Mobilité en Hainaut	3	3	3	3		00
EI						
G'estime	15	15	6	2	ND	ND
La petite fée du logis	15	24	0	0	0	0
Notre Maison	67	ND	ND	ND	ND	ND
MDM Facilities	35,4 ETP	35,9 ETP	ND	ND	ND	ND
Comet Services	5	5	3	4	5	9
La Ressourcerie du Val de Sambre	15	15	12	17	0	0
MIRE						
Mirec	50	ND	1	ND	148	ND
CFP						
Le Réseau	20	22	0	ND	59	85

Sources : Ensemble des entreprises, Calcul : Observatoire du CPAS de Charleroi